

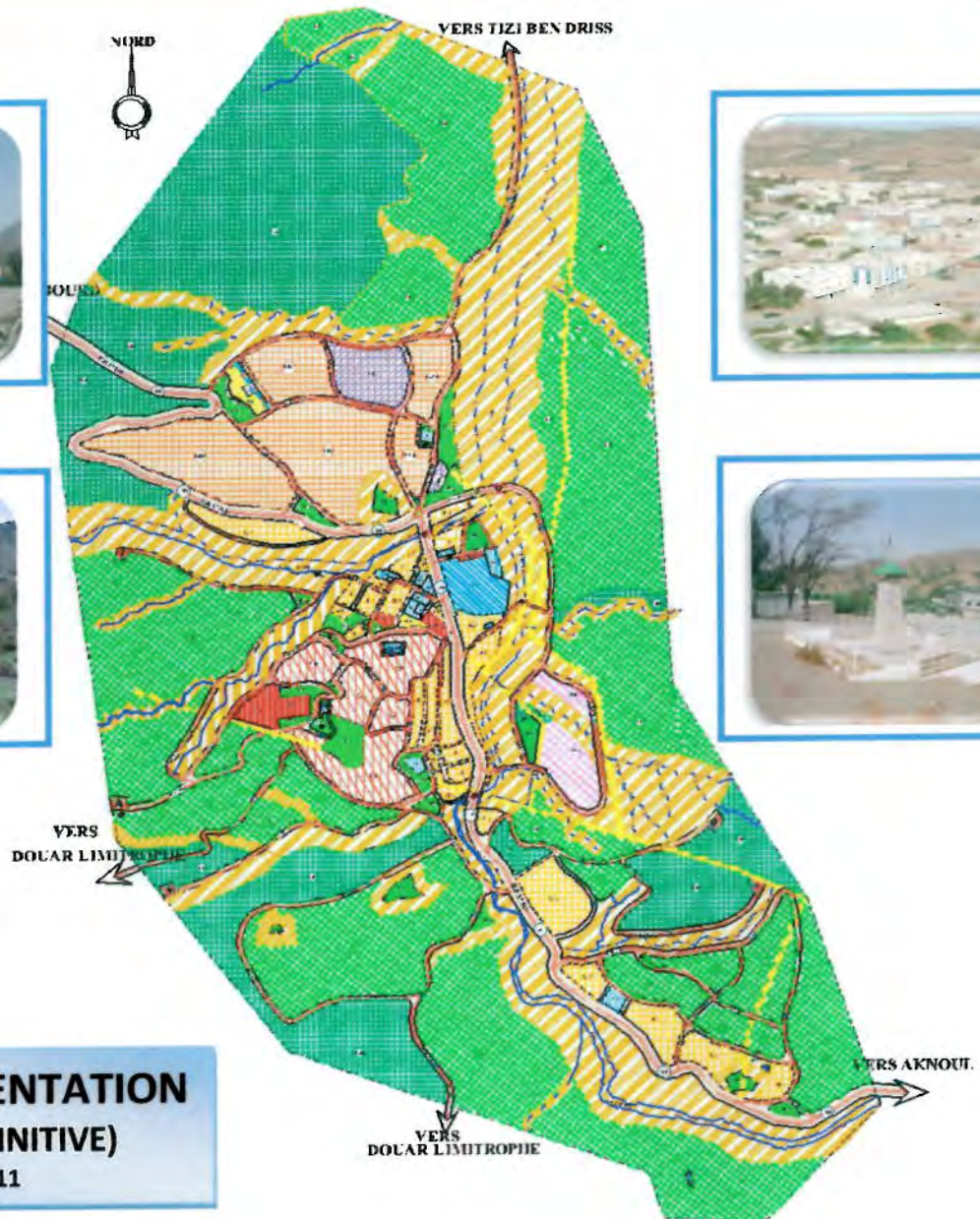


ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

AGENCE URBAINE DE TAZA

**ETABLISSEMENT DU PLAN D'AMENAGEMENT DU
CENTRE D'AJDIR
COMMUNE RURALE D'AJDIR
-PROVINCE DE TAZA-**



**NOTE DE PRESENTATION
(VERSION DEFINITIVE)
FEVRIER 2011**

TAWFIQ AMIL, Architecte urbaniste
&
BET PROSPECT 21-SARL
5, Rue Omar Rifi bureau N°2 « résidence Hanane »
Kénitra
Tél – Fax : 05 37 37 00 89

SOMMAIRE

	Page
PREAMBULE	02
PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET SPATIALES DE L'AIRE D'ETUDE.....	03
<i>CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE LOCAL ET COMMUNAL.....</i>	<i>03</i>
INTRODUCTION.....	03
I-CONTEXTE HISTORIQUE.....	03
II- SITUATION ADMINISTRATIVE.....	03
III -SITUATION GEOGRAPHIQUES.....	03
IV- CARACTERISTIQUES NATURELLES ET PHYSIQUES.....	04
<i>CHAPITRE II : LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES</i>	<i>05</i>
I- CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES.....	05
II - CARACTERISTIQUES SOCIALES.....	07
III- CARACTERISTIQUES DE L'EDUCATION.....	07
IV- PAUVRETE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN.....	08
CONCLUSION	09
<i>CHAPITRE III : LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES.....</i>	<i>10</i>
I- DONNEES GENERALES.....	10
II - DONNEES SECTORIELLES.....	11
CONCLUSION	14
<i>CHAPITRE III : CARACTERISTIQUES SOCIO-SPATIALES DE L'AIRE D'ETUDE.....</i>	<i>16</i>
I- LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURES	16
II-LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE DE BASE	17
III- HABITAT ET MORPHOLOGIE URBAINES.....	18
IV- DOCUMENTS D'URBANISME.....	20
V- FONCIER.....	22
VI- LES INSUFFISANCES DU CENTRE ET ELEMETS DE PROGRAMMATION.....	22
CONCLUSION	23
DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES SOCIO-ECONOMIQUES ET PROJECTIONS SPATIALES.....	24
CHAPITRE I : PROJECTIONS ET RECOMMANDATIONS.....	24
I- LES PRINCIPES DEMOGRAPHIQUES.....	24
II- LA METHODE TENDANCIELLE MODULEE.....	24
III- TENDANCES FUTURES DE LA POPULATION A L'HORIZON DU PA	24
IV- LES PROJECTIONS ECONOMIQUES.....	25
CHAPITRE II : PROJECTIONS SPATIALES ET PRESENTATION DU PROJET URBAIN.....	27
I-CONTRAINTES DU SITE ET ELEMENTS DE PROJECTIONS.....	27
II- OPTIONS D'AMENAGEMENTS.....	28
III- PRESENTATION DU PROJET URBAIN.....	29
IV- LES PROJECTIONS.....	29
CHAPITRE III: MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMENAGEMENT.....	35
I- LES ACTEURS SOCIAUX DE DEVELOPPEMENT.....	35
II- PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE.....	38
III- COUT D'URBANISATION	39

PREAMBULE

La présente note de présentation est un document qui synthétise les principes d'aménagement ainsi que les options d'Aménagement pour l'établissement du projet du plan d'aménagement du centre d'Ajdir

Le présent rapport a pour finalité :

- I- Ressortir les principales caractéristiques du centre d'Ajdir liés au développement socio-économique et spatial ;
- II- Etablissement des projections en termes de la population et les besoins futurs en équipements sur lesquels s'articule l'aménagement retenu ;
- III- établir un ensemble des recommandations répond au les tendances actuels et futurs de l'aire d'étude ;

PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET SPATIALES

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE LOCAL ET COMMUNAL

INTRODUCTION

La connaissance du contexte administratif, géographique, historique et naturel de l'aire de l'étude est un élément précieux de compréhension globale du territoire. Les caractéristiques géomorphologiques, climatiques, hydrologiques déterminent des potentialités et des contraintes qui induisent une certaine logique d'exploitation et d'occupation du territoire.

I- CONTEXTE HISTORIQUE

« Ajdir » est le nom de trois petites localités au Maroc, dans la région du Rif. La première se trouve à proximité d'Al Hoceima. La deuxième appartient à la fraction Ait Ouchlan dans la province de Khénifra

Quant à la troisième localité en l'occurrence, le centre d'Ajdir, objet de la présente étude, il se trouve plus à l'Est, dans la tribu des Gzennaya près d'Aknoul, entre Taza et Nador. Ajdir signifie en dialectes marocain: ravin ou réservoir

L'histoire de la région d'Ajdir a été particulièrement marquée dans la période coloniale dans la mesure où la bravoure et la résistance au colonialisme de ses habitants sont restées gravées en lettres d'or dans l'histoire du Maroc

Plus de 70 martyrs qui ont sacrifié leur vie pour la gloire et la dignité de la Nation, reposent au sein du cimetière des Chouhadas.



II- SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune rurale d'Ajdir est née du découpage survenu en 1992, lors des élections législatives du 16 Octobre 1992 de la commune mère BOURED. Outre son appartenance à la région de Taza-Al Hoceima-Taounate, à la province de Taza, au cercle d'Aknoul, et Caïdat d'Ajdir, le centre d'Ajdir est le chef lieu de la commune rurale qui porte le même nom.

S'étendant sur une superficie de 243 Km², la commune d'Ajdir est limitée :

- au Nord par la province d'Al Hoceima ;
- au Sud par la commune rurale de Gzenaya Al Janoubia ;
- à l'Ouest par la commune rurale de Boured ;
- à l'Est par la commune Rurale de Tizi Ouasli.

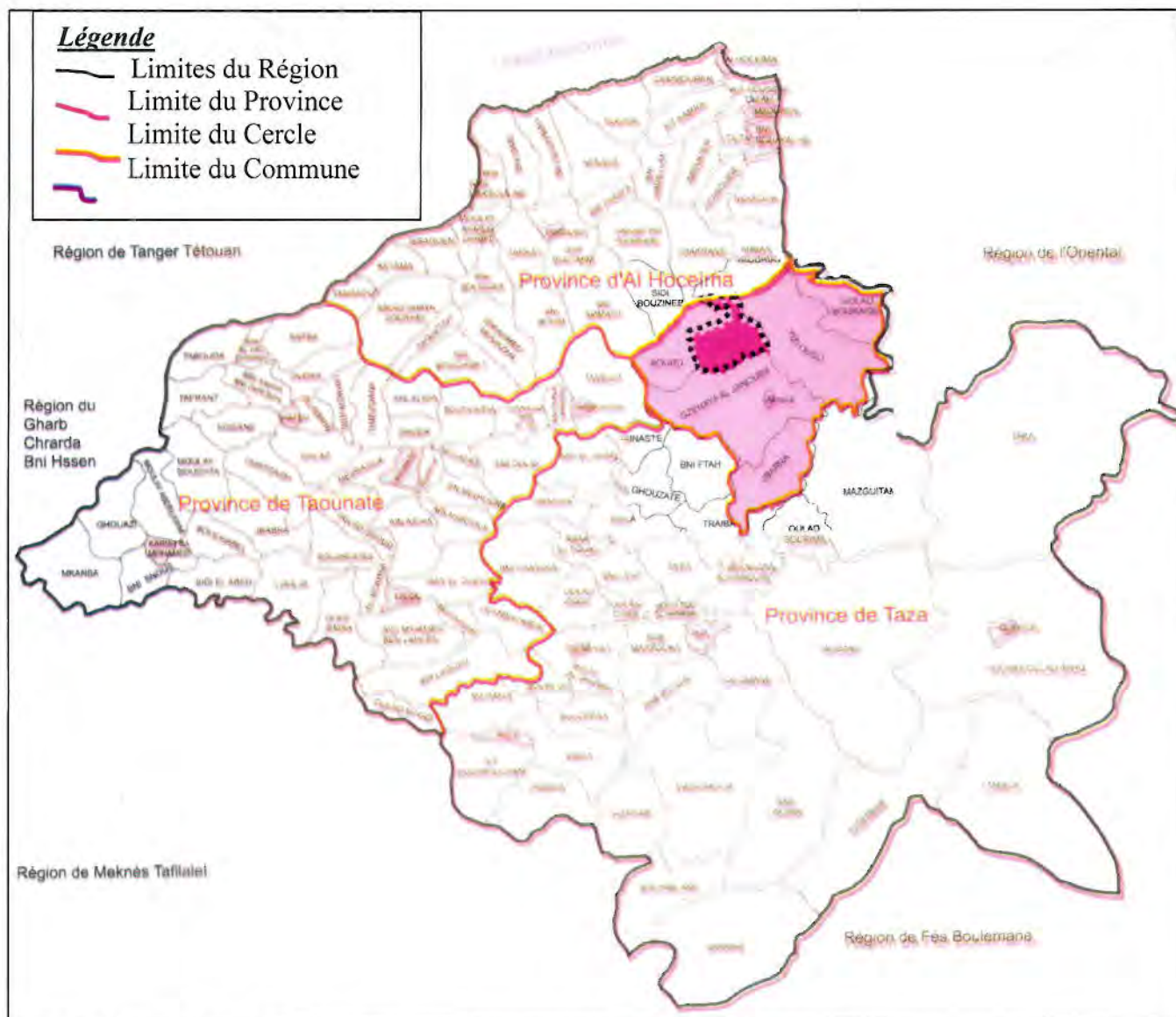
III-SITUATION GEOGRAPHIQUE

Faisant partie du Rif méridional, la topographie de la commune rurale d'Ajdir se caractérise par la prédominance des terrains accidentés. Le centre d'Ajdir est un village berbère situé dans le Rif oriental au nord de la ville de Taza (81 km), d'Aknoul (23 Km) et du centre de Boured (18 Km). Traversé par la route régionale n° 510 reliant la ville de Taounate (120 Km) et Aknoul.

Les coordonnées Lambert du centre d'Ajdir sont comme suit :

X= 6 30,45 ; Y= 461,70 ; Z=1020,00 m NGM

Le centre d'Ajdir est campé à la base de la montagne Kouene et sur la partie haute de deux versants : Oued Brart et Oued Ziyat



IV- LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES

IV-1 / RELIEF

Le centre d'Ajdir est situé dans une région montagneuse, très morcelée topographiquement, formée de blocs détachés et de vallées semi profondes. Sols dominants : Schiste marneux à 100% .Les côtes altimétriques du centre varient entre 1004 et 1100 m NGM

IV-2 / CLIMATOLOGIE

Le climat du domaine rifain en générale et de la région d'Ajdir est de caractère méditerranéen, à la fois tempéré et chaud, marqué par deux saisons fondamentales :

- Un été chaud et sec
- Un hiver aux précipitations souvent brutales

Les précipitations varient considérablement en fonction de la topographie : 1000 mm dans les reliefs et 2000 mm sur les sommets. Précipitations souvent brutales, qui se produisent sous forme de neige, risque de gèle.

Quant à la température, elle varie aussi suivant l'altitude, la température moyenne annuelle est de l'ordre de 15 °C. La température maximale se localise durant les mois de : Juin ; Juillet et Août (moyenne de 16 °C), alors que la température minimale est observée durant les mois de Décembre et Janvier (moyenne de 6 °C).

CHAPITRE II : LES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Le volet sociodémographique revêt une importance toute particulière qui permet de mesurer le dynamisme naturel et l'attractivité de la commune et son chef lieu et au-delà de mettre en évidence les liens entre une politique d'aménagement ou des tendances d'urbanisation et ses conséquences démographiques. Il convient de saisir les risques de déséquilibres potentiels et de faire émerger en conséquence les mesures pouvant modifier le cours des évolutions que ce soit dans le domaine du logement ou des équipements

I-LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES :

I-1/ ORIGINES ET ETHNIQUES DE LA POPULATION

Sur le plan ethnique, la majorité de la population communale d'Ajdir est originaire de la grande tribu de Ghznaya, elle est répartit en quatre fractions (IHARRASENE, IZAKRITENE, IMAZDOURERE et HAROUCHENE) et 29 douars et sous-douars.

Quant à la population du centre, une grande majorité de ces habitants viennent du Douar Ikhouanane situé à quelques dizaines de kilomètres du village, connu par leur nombreux 'hafada du coran'. Le reste des habitants sont venus des douars les plus proches du centre : Iharchlien, Ihrassen, Ikarouane, etc

I-2 / EVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE

Selon les deux derniers RGPH, la population communale d'Ajdir est passée de 14755 habitants et 2470 ménages en 1994 à 12627 habitants et 2314 ménages en 2004, soit un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) négatif de -1,5%. Ce taux alarmant sur le dépeuplement du territoire communal d'Ajdir peut être expliqué par l'importance de l'exode rural notamment vers les milieux urbains de la zone et vers les pays d'Europe et ce dans l'objectif d'améliorer les conditions et le niveau de vie.

Tableau n°01 : Evolution de la population communale

L'ensemble de la population Commune Rurale d'Ajdir	1994	2004
Population	14755	12627
Ménages	2470	2314
Taille de Ménages	5,97	5,45
TAMA		-1,5

Source : RGPH de 1994 et 2004

I-3 / EVOLUTION DE LA POPULATION DU CENTRE

Constituée à peine 11,5% de la population communale, soit un habitant sur dix loge dans le centre d'Ajdir, le reste est concentré au centre d'Ain Hamra et éparpillé dans les autres douars de la commune. Comme est montrée dans le tableau ci-dessous, la population du centre d'Ajdir n'a pu augmenter que de 8 personnes en 10 ans entre 1994 et 2004 en passant de 1443 et 287 ménages à 1451 habitants et 307 ménages, ce qui explique le faible taux d'attractivité et de compétitivité.

Tableau n°02 : Evolution de la population du centre d'Ajdir

L'ensemble de la population Commune Rurale d'Ajdir	1994	2004
Population	1443	1451
Ménages	287	307
Taille de Ménages	5,02	4,72
TAMA		0,05

Source : RGPH de 1994 et 2004

I-4 / LA COMPOSITION ET LA TAILLE DES MENAGES

Les résultats du dernier RGPH de 2004 révèlent que la taille moyenne des ménages au niveau de du centre d'Ajdir est de 4,72 personnes par ménage contre 5,45 personnes à l'échelle communal.

Cette baisse de la taille de ménage de la population du centre d'Ajdir était ressentie depuis le 1994 où elle était de 5.02 personnes par ménages contre 6 personnes par ménages au niveau communal au cours de l'année 1994. La taille moyenne observée au niveau du l'aire d'étude est relativement très bas par rapport à celle enregistrée dans le milieu provincial, régional et même national lors du dernier recensement. Cet aspect peut être expliqué essentiellement par le niveau faible de la fécondité et le phénomène de la migration, comme il sera expliqué dans les paragraphes suivants.

I-5/ POPULATION SELON LE GROUPE QUINQUENNAL D'AGE ET LE SEXE

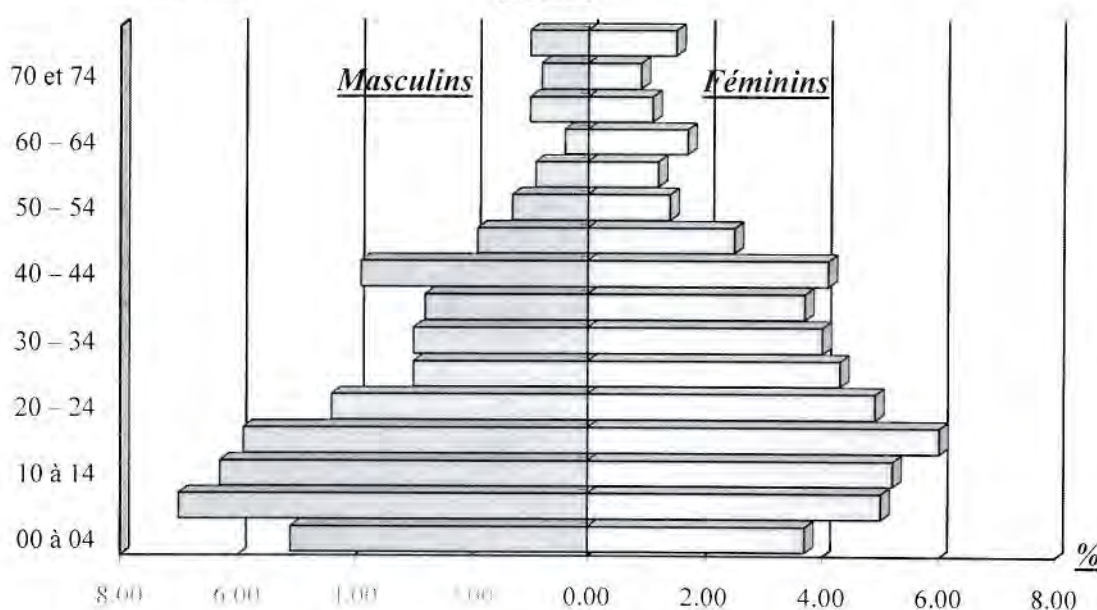
Le tableau ci-après explicite la structure de la population par âge et sexe au niveau du centre d'Ajdir.

Tableau n°03: Population selon le groupe quinquennal d'âge et le sexe

Groupes d'âge	Fréquences (%)		
	Masculin	Féminin	Total
00 – 04 ans	5,1%	3,7%	8,8%
05 – 09 ans	7,0%	5,0%	12,1%
10 – 14 ans	6,3%	5,2%	11,5%
15 – 19 ans	5,9%	6,0%	11,9%
20 – 24 ans	4,4%	4,9%	9,3%
25 – 29 ans	3,0%	4,3%	7,3%
30 – 34 ans	3,0%	4,0%	7,0%
35 – 39 ans	2,8%	3,7%	6,5%
40 – 44 ans	3,9%	4,1%	8,0%
45 – 49 ans	1,9%	2,5%	4,3%
50 – 54 ans	1,3%	1,4%	2,8%
55 – 59 ans	0,9%	1,2%	2,1%
60 – 64 ans	0,4%	1,7%	2,1%
65 – 69 ans	1,0%	1,1%	2,1%
70 -74 ans	0,8%	0,9%	1,7%
75 ans et plus	1,0%	1,5%	2,5%
Total	48,6%	51,4%	100,0%

Source : RGPH 2004

Graphique n°1:Pyramide des âges de la population du centre d'Ajdir



La répartition de la population du centre selon le groupe quinquennal d'âge et le sexe montre que :

- **une sur-représentativité des femmes** par rapport aux hommes, soit un taux de féminité de 51,4 % ; ce qui dénote un flux des hommes actifs à la recherche de travail ;
- Selon la structure par âge, on dénote **le caractère jeune de la population** du centre dans la mesure où de 60,9% ont un âge inférieur à 30 ans et 32,4 % ayant un âge moins de 15 ans ;
- La population d'âge préscolaire et scolaire (5-14ans) représente 23,6 % de l'ensemble de la population du centre ; ce qui nécessite une infrastructure scolaire adéquate pour la bonne continuation de cette population ;
- La population en âge d'activité, soit celle dont l'âge est compris entre 15 et 59 ans, représente 59,2 % en 2004 .ce qui indique que plus que la moitié du centre est potentiellement active ;
- La population de troisième âge (60ans et plus) est estimée à 8,4% de la population total

II-CARACTERISTIQUES SOCIALES

II-1/ ETAT MATRIMONIAL

Les résultats du RGPH 2004 dévoilent une évolution notable de la part des célibataires, soit un pourcentage de 41% en 2004 contre 36,98% en 1994, avec une nette répartition en faveur des hommes (48,4%) contre 34,8% pour les femmes. Ceci est le résultat direct du phénomène du prolongement du célibat qui s'explique entre autre par l'accroissement de la durée d'études scolaires et par les conditions socio-économiques qui retardent l'âge au premier mariage. Cette structure a eu un impact sur la proportion des mariés qui présentent plus de la population soit 50,50% en 2004 contre 55,71% en 1994 . La catégorie en situation de désunion soit par veuvage soit par divorce quant à elle présente les proportions respectives 6,4% et 2,2% en 2004, la femme prédomine ces deux catégories et représente respectivement 11% et à 3,5%, ce qui s'explique par une durée de vie et des difficultés de reprendre la vie conjugale supérieurs à l'homme.

II-2/ AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE

Concernant l'âge moyen au premier mariage, et selon les résultats du dernier RGPH de 2004, la population du centre d'Ajdir présente un âge moyen au premier mariage relativement tardif, il est de 27,8 ans en 2004. Cependant les hommes se marient avec un peu plus de retard à un âge moyen de 30,6 ans en 2004 contre 25 ans pour les femmes .

L'âge en question s'élève à 28,8 dans la province de Taza et atteint 29,4 ans dans la commune rurale d'Ajdir ; ce qui renforce la conclusion déjà dite concernant le prolongement du célibat.

III / LES CARACTERISTIQUES DE L'EDUCATION

III-1 / TAUX D'ANALPHABETISME

Le taux d'analphabétisme est important au niveau de la population du centre d'Ajdir est à 35,6%, ce qui laisse plus le 1/3 de la population incapable de lire et écrire. Cette proportion est de 15,5 % chez les hommes et plus accentué chez les femmes soit 52,8%, selon les sources de RGPH 2004, ce qui montre que la situation des femmes est plus préoccupante.

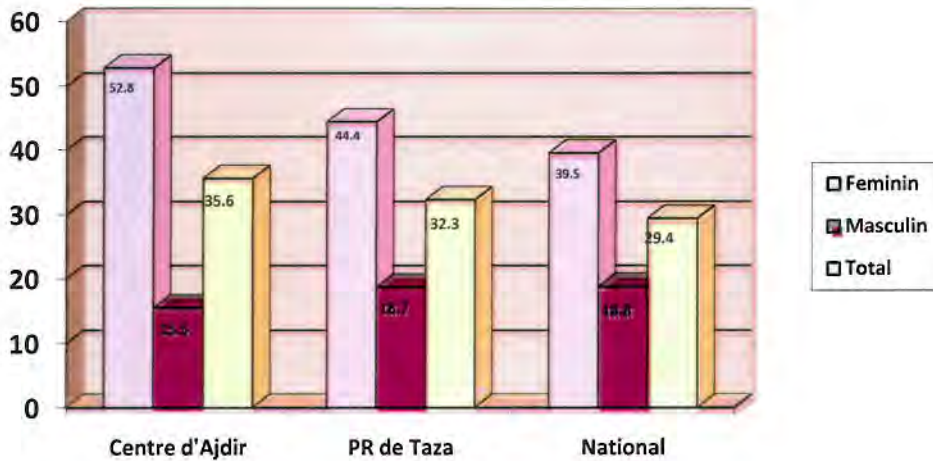
Tableau n°04 : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon le sexe

Sexe	Effectif	%
Masculin	82	15,5
Féminin	327	52,8
Ensemble	409	35,6

Source RGPH 2004

La comparaison avec différents milieux urbains montre que le taux d'analphabétisme du centre d'Ajdir reste supérieur à la moyenne provinciale (32,3%) et nationale (29,4%). La gravité de ces chiffres nécessite un grand effort de lutte contre l'analphabétisme pour faire sortir la population de cette situation inacceptable et qualifier le capital humain pour qu'il soit au centre du processus de développement.

Graphique n° 3 : Taux d'analphabétisme par sexe et milieu



III-2 / POPULATION SCOLARISEE

La population scolarisée, c'est-à-dire celle fréquentant un établissement d'enseignement ou de formation, est évaluée en 2004 à 921 personnes dont près de 60,15% d'hommes et 39,85% de femmes, les personnes de sexe masculin demeurent sur-représentées presque à tous les niveaux d'étude. La répartition de la population scolarisée selon le niveau d'étude montre que 45 personnes sur cent suivent un enseignement fondamentale, une personne sur quatre, un enseignement collégial, et moins de huit personnes sur cent, des études supérieures.

Tableau n°05 : Population scolarisée

Population scolarisée	Total	%
Pré-scolaire ou coranique	107	11,6
Féminin	28	3
Primaire	416	45,2
Féminin	176	19,1
Secondaire collégial	218	23,7
Féminin	89	9,7
Secondaire qualifiant	110	11,9
Féminin	49	5,3
Universitaire	70	7,6
Féminin	25	2,7
Total	921	100

IV- PAUVRETE COMMUNALE ET DU CENTRE

Ce tableau montre clairement que l'apparence de la pauvreté communale au niveau du territoire communal d'Ajdir demeure essentiellement un phénomène rural où plus de 14,3% de la population de la commune (Quatorze ménages sur cent sont considérés pauvres) contre à peine 2% au niveau du centre d'Ajdir.

Tableau n°06: La pauvreté communale selon le milieu

Ménages	A l'échelle du centre		A l'échelle de la commune	
	effectif	%	effectif	%
Ménages inférieurs au seuil de pauvreté relative	6	2%	287	14,3%
Ménages inférieurs au seuil de la vulnérabilité	14	4,7%	301	15,0%
Total	307	100%	2 007	100%

Ce taux de pauvreté faible enregistré au niveau du centre d'Ajdir, classé parmi les taux les plus faibles au niveau des milieux régional (14,5 %) et provincial (15,5%) en effet, la majorité des ménages du centre d'Ajdir émigre vers les pays d'Europe.

CONCLUSION

Par sa situation excentrée par rapport aux principaux centres de la région, et son accessibilité par la route régionale n°510. Le centre d'Ajdir est dominé par un contexte topographique relativement accidenté. Traversé par les cours d'eau des Oueds (au Nord par l'Oued Ziyat, à l'Est et au Sud par l'Oued Brart), le domaine olivier, de terres bours, terrains accidentés constitués l'arrière pays immédiat du centre d'Ajdir.

Les sols dominants sont composés d'un seul profil pédologique, celui de Schiste marneux à 100%. Cependant, le climat dans la zone est soumis à l'influence d'un climat de type méditerranéen, à la fois tempéré et chaud, marqué par deux saisons fondamentales par un été chaud et sec et un hiver aux précipitations souvent brutales. Avec une température moyenne annuelle est de l'ordre de 15 °C. La température maximale se localise durant les mois de : Juin ; Juillet et Août (moyenne de 16 °C), alors que la température minimale est observée durant les mois de Décembre et Janvier (moyenne de 6 °C).

Sur le plan démographique, la population du centre est originaire de la tribu Ghznaya, il compte 1451 habitants soit à peine 11,5% de l'ensemble de la population communale. Il a connu une stagnation au cours de la décennie 1994-2004, soit : Un TAMA de 0,05%.

Les principales caractéristiques de la population du centre d'Ajdir ne diffèrent pas trop de celles de la population des petits centres ruraux marocains ; des centres en transition permanente d'un aspect rural à une tendance de plus en plus urbaine.

Ainsi, le centre objet de cette étude se caractérise par des indicateurs sociaux relativement ruraux mais qui tendent légèrement aux indicateurs urbains. Ainsi, on relève à titre indicatif :

- *Une part importante de la population en âge d'activité (près de 59,2%) ;*
- *Des ménages de moins denses (4,7 individus/ménage) ;*
- *Un taux de fécondité très faible, plus proche à celui des milieux urbains, soit 2 comme indice de fécondité contre 2,5 et 2,8 respectivement enregistrés à l'échelle provinciale et régionale ;*
- *Un âge moyen au premier mariage tardif chez les jeunes du centre ; avec près de 28 ans (près de 30 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes) contre 29,4 comme âge moyen enregistré au niveau communal ;*
- *Un taux de célibat relativement affirmé (40,9%) notamment pour les hommes (48,4%);*
- *D'autre part, le centre connaît une pression d'immigrant venant essentiellement des villes de la région, mais des douars de la commune, vue les disponibilités des logements du centre, des prix abordables du loyer et le stock d'équipements existants.*

Au niveau social, la population du centre présente un seuil de pauvreté très faible, soit à peine 2% des ménages du centre sont au-dessous du seuil de la pauvreté contre plus de 14,3% au niveau communal. Ce qui montre l'importance des résidents marocains à l'étranger et leur poids au niveau des transferts d'argent. La seconde question est relative à la situation de la fille qui demeure encore défavorable. En effet, le taux d'analphabétisme au niveau du centre est élevé, soit près de 35,6% contre seulement 30% au niveau du milieu urbain national. Le taux d'analphabétisme féminin est supérieur au masculin (52,8% contre 15,5%) et pour tous les niveaux d'instruction, il ressort une nette supériorité des instruits masculins par rapport aux féminins.

Cette situation ne permet pas le développement de la ressource humaine locale et demeure parmi les principales causes de l'enclavement économique du centre et la commune.

CHAPITRE III : LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

La présentation de la structuration actuelle de la base économique de la commune d'Ajdir et son chef lieu peut se faire en deux étapes qui sont :

- ↻ Une première étape introductive axée sur les données générales.
- ↻ Une seconde étape destinée à mettre en exergue les caractéristiques sectorielles.

I- DONNEES GENERALES

I-1 / TAUX D'ACTIVITE

Il est à rappeler que le taux d'activité est l'un des principaux indicateurs du niveau d'activité de la population. Il indique la part de la population qui participe ou cherche à participer à la production de biens et services dans la population totale et ce, à partir de l'âge de 15 ans.

Tableau n°07 : Effectif et taux d'activité de la population du centre selon le sexe

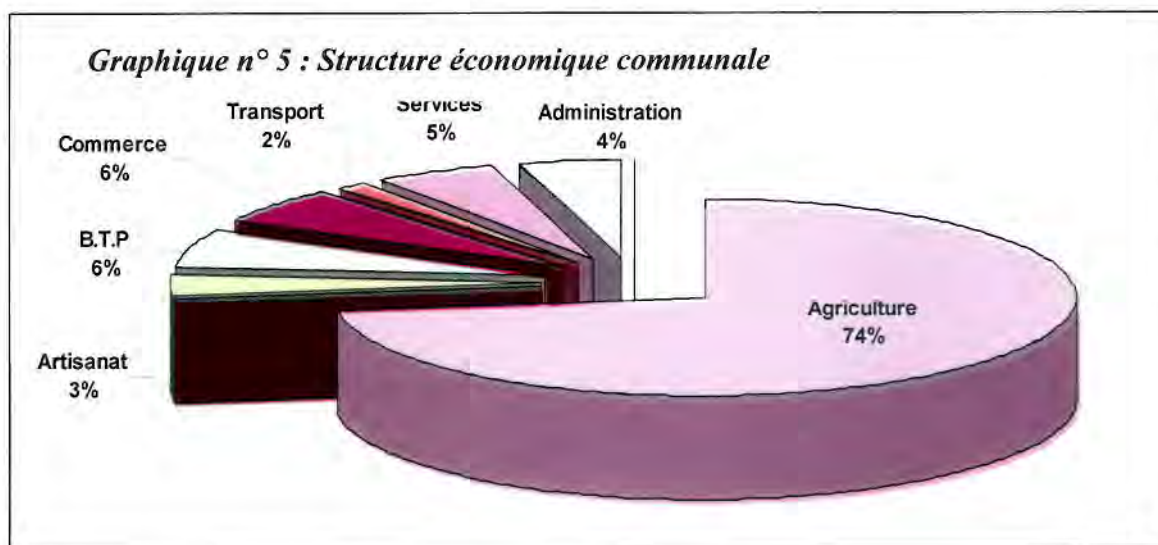
Masculin		Féminin		Ensemble	
Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
337	71,9	132	28,1	469	100,0

Source : RGPH 2004

- Les résultats du dernier RGPH de 2004 ont montré que le taux d'activité de la population du centre d'Ajdir est de 32,3% supérieur à celui enregistré dans le milieu urbain provincial soit 31,6%
- De même pour le sexe féminin, avec un taux d'activité de 28,1% contre 16,9% enregistré à l'échelle du milieu urbain provincial

I-2/ SECTEURS D'ACTIVITES

Occupant près de 3/4 de la population communale, l'activité agricole vient en première position avec plus de 72,96% de la population active de la commune. D'autres activités non agricoles commencent à se développer et changer la structure économique de commune dominée auparavant par l'activité agricole ; c'est le cas notamment du secteur du BTP (6,32% des actifs), commerce (6,14%) , services (5,27%) et artisanat (3,38% des actifs), branches localisées surtout dans le centre d'Ajdir.

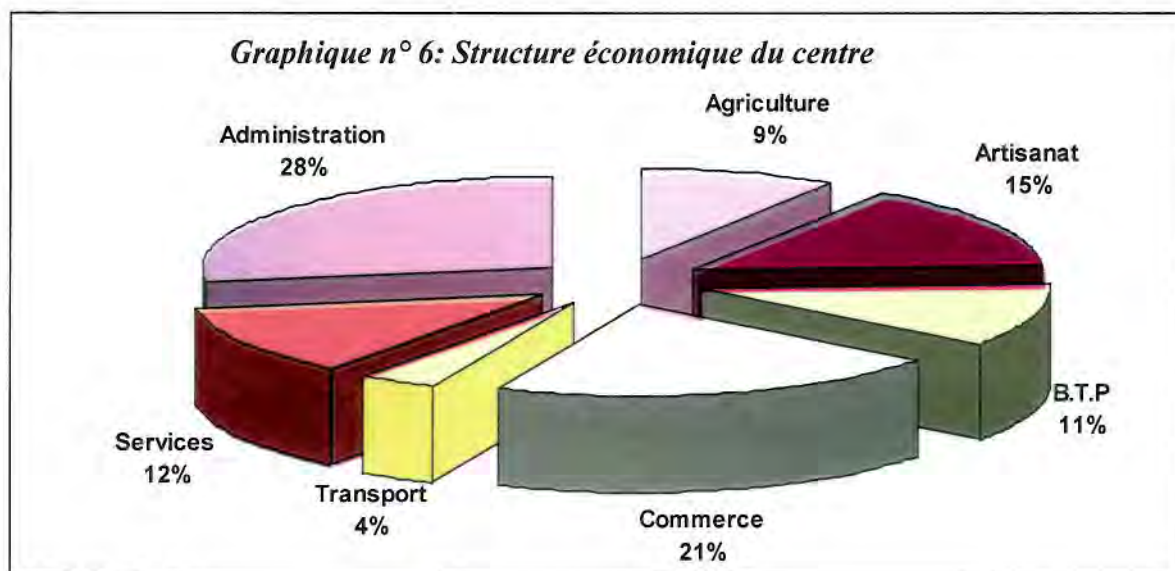


Source : RGPH de 2004

Quant à la structure économique du centre, les résultats du dernier RGPH de 2004 a révélé un tissu diversifié, avec une dominance de l'activité de fonctionnariat , soit 27,3% des actifs du centre, en

deuxième rang, l'activité commerciale mobilisent plus de 21,40% des actifs ,suivie de l'artisanat avec 15% , services avec 12,3% et le B.T.P à raison de 11,1% .En effet, vue sa situation de chef lieu de la commune et du caïdat, une bonne partie des actifs occupés du centre d'Ajdir se mobilise dans le fonctionnariat .

De la même importance, l'activité de commerce et de services présentent plus le 1/3 des activités .En effet, la situation géographique du centre sur un principal axe routier a permis la promotion d'un commerce de transit : cafés, boucheries, restaurants, gargotes, épiceries ainsi que des activités de services liés aux transports : mécaniciens, électriciens, vendeurs des pièces de rechange, et pharmacie.



II : LES DONNEES SECTORIELLES

II-1- LE SECTEUR PRIMAIRE :

A/ L'AGRICULTURE DANS LA COMMUNE

La commune rurale d'Ajdir occupe selon la monographie communale de 2559 ha comme Superficie Agricole Utile , soit à peine 10,53% de la superficie globale de la commune. L'analyse des productions agricoles et des superficies occupées par les différents types de productions, comme elle ressort du tableau ci-dessous :

Tableau n°08 : Occupation du sol (SAU):

Désignation	Superficie (ha)	
Céréales	1680	66,35
Légumineuses	700	27,56
Cultures maraîchères	90	3,54
Fourrages	70	2,76
Total	2540	100,00

⇒ Céréale

Etant donné que le quasi totalité des exploitations est cultivé en mode bour, la structure de l'occupation du sol montre que les céréales viennent en tête et se taille 1680 ha et occupe 66,35% de la superficie agricole utile.

⇒ Les légumineuses

Les légumineuses marquent leur importance, en deuxième rang et occupent une superficie agricole utile de 700 ha , soit 27,56% .

⇒ *Cultures maraîchères et fourragères*

Se sont des cultures maraîchères et fourragères qui occupent des parcelles de taille très réduite pendant la saison d'Eté. Ces cultures maraîchères et fourragères occupent respectivement 90 Ha et 70 Ha de la superficie agricole utile.

La commune renferme des plantations tel que l'Amandier, l'olivier, Figuier .Prunier etc....

➤ *L'olivier*

La mise en valeur des terrains agricole pendant les années soixante a contribué dans la plantation des périmètres des oliviers. Actuellement l'olivier occupe 1094 ha ,avec un rendement de 9540 Q/Ha

➤ *L'amandier*

Au niveau du cercle d'Aknoul,la superficie occupée par l'amandier de la zone d'Ajdir durant la campagne agricole 2001-2002, s'élevait à 1440 Ha, soit 14,6% de la superficie amanderaie totale de Cercle d'Aknoul .

L'amandier tient depuis longtemps une place importante dans le cercle d'Aknoul, réputé pour cette culture. Il occupe 39,9% de la SAU, soit 53,9% de la superficie arboricole au niveau du cercle et 7,5% au niveau national.

Tableau n°09 : Répartition de l'amandier dans les communes rurales du cercle d'Aknoul

Commune	Amandiers	
	Surfaces	%
Municipalité Aknoul	15	0,15
Ajdir	1482	14,75
Boured	1060	10,75
Jbarna	606	6,02
Sidi Ali Bourakba	2135	21,24
Guezenaya Al Janoubia	3078	30,63
Tizi Ouasli	1674	16,66
Total		

Source : Délégation provinciale de l'Agriculture

B- ELEVAGE

L'élevage constitue l'une des principales activités du secteur agricole. Il est souvent pratiqué en parallèle avec la production végétale du fait des fortes interactions qui existent entre ces deux types d'activités. Les effectifs du cheptel selon la même source sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau n°10 : Effectif du cheptel

	Type	Nombre
Cheptel	Ovins	3832
	Bovins	1175
	Caprins	3466
Animaux de trait	Chevaux	-
	Mulets	498
	Anes	199

Source : Monographie communale

L'étendu assez vaste de l'aire de l'étude et la présence de parcours est à priori favorable à la pratique extensive de l'élevage surtout les ovins et les caprins.

Les ovins de cette race sont de petite taille qui varie de 0,55 à 0,60 m. Leur poids est faible et varie en moyenne de 25 à 30 kg. Les sujets de la race possèdent la particularité d'être dépourvus de pavillon auriculaire.

C- LA FORET

A l'échelle communale, la superficie des forêts est estimée à quelques 2850 hectares. Le rôle de la forêt, favorisé par des considérations historiques, est crucial dans la vie des populations locales. Ces surfaces forestières constituent pour la population locale une source vivrière incontournable en leur permettant de bénéficier d'une offre abondante en bois d'affouage et de cuisson, et en nourritures du bétail.

D- LA CHASSE

Le territoire communal dispose d'une partie d'une réserve permanente de chasse, celle-ci couvre 3500 ha.. Toutefois, la gestion de la chasse doit prendre en compte la nécessité de sauvegarder les sites à préserver pour ne pas compromettre l'équilibre écologique du site. La partie des variantes est appelée à proposer quelques mesures dans ce sens, de telle sorte que la commune puisse bénéficier de tout son territoire sans que cela ne génère des dégâts sur l'écosystème.

II-2 LE SECTEUR SECONDAIRE

Le centre d'Ajdir ne compte aucun établissement que l'on peut qualifier d'«unité industrielle».

Quant à l'activité artisanale, le type rencontré dans cette commune et dans le centre d'Ajdir est essentiellement l'artisanat de service à raison de 17 artisans et 8 artisans au niveau de l'artisanat d'art et de production. Il s'agit de :

- L'artisanat d'art et de production : celle-ci consiste essentiellement de la couture traditionnelle (6 artisans) et de la vannerie (2 artisans)
- L'artisanat de service : lié essentiellement à la construction, on dénombre la maçonnerie (10), la coiffure (4) et la plomberie (03)

Cependant, cette activité se développe d'une manière timide par rapport aux autres activités.

En effet, l'artisanat développé au niveau du centre d'Ajdir n'engendre pas des déchets ou de problèmes de nuisance.

II-3 LE SECTEUR TERTIAIRE

A- LE COMMERCE ET SERVICES

Cette activité s'est développée grâce à la situation privilégiée du centre sur le RR 510 reliant Aknoul à Taounate en passant par le centre de Boured. En plus des points commerciaux permanents, le centre d'Ajdir dispose de deux stations de services, deux agences bancaires, un cabinet médical, deux pharmacies, une dizaine de cafés et restaurants etc...

En plus de l'activité commerciale, le centre d'Ajdir abrite souk hebdomadaire portant le même nom et ayant lieu chaque Jeudi. Ce souk, dont l'emplacement important, générant de faible apport financier à la trésorerie communale soit à peine 180.000 Dhs par, actuellement ce souk est géré par les services de la commune . Le souk hebdomadaire d'Ajdir nécessite des travaux de son réaménagement afin de faire à la concurrence des souks avoisinant tel le cas Tlat d'Aknoul.

B-TOURISME

La commune rurale d'Ajdir et son chef lieu disposent de grands atouts pour le développement de l'activité touristique, on cite :

- La richesse de son paysage naturel : vallées verdoyantes, couvert végétal riche et diversifié (chêne vert plus 1745 ha), arbres fruitiers, sources naturelles dont notamment celles d'Ain Hamra, etc.) ;
- Son climat frais et très doux en été ;
- Une réserve de chasse de plus de 3500 ha

- Le patrimoine historique de la zone notamment en matière de résistance et lutte contre la colonisation.

Le territoire communal contient plusieurs sources naturelles et sites archéologiques qui ont été découverts dans la région. La grotte El Houria, vieille de près de 350 millions d'années et la source Assaloua attirent chaque année des centaines de touristes venus parfois de l'autre bout du monde. Depuis, beaucoup de touristes, surtout étrangers, viennent visiter le coin .

Malgré , ses potentialités et selon la délégation régionale de tourisme, le territoire communal ne dispose d'aucun établissement touristique classé. A cet effet, il serait souhaitable de prendre en considération les potentialités naturelles et touristiques dont jouissent le territoire communal et encourager la mise en place des structures d'accueil légères type : gîte chez l'habitant, auberge, camping pour répondre aux besoins des visiteurs de passage. La mise en valeur de ces atouts permettra à la commune de développer une activité touristique diversifiée : tourisme vert, tourisme culturel, randonnées, etc.

CONCLUSION

A l'échelle communale, la prédominance de l'activité agricole est manifeste. Le secteur de l'agriculture occupe 74% de la population active occupée. Cette caractéristique n'est pas spécifique à la commune d'Ajdir puisqu'au niveau national, l'agriculture constitue le secteur qui occupe la première place parmi les groupes de professions selon toutes les études menées par le HCP. En ce qui concerne les types de cultures dominants, la céréaliculture (le blé dur, le blé tendre et l'orges), et les plantations d'amandiers demeurent les principales occupations du sol.

A noter que l'agriculture dans la commune est généralement traditionnelle, puisqu'elle se base sur des systèmes de production anarchiques en régression en raison de son faible rendement, dû principalement à la faiblesse des terres irriguées et aux aléas climatiques dont dépend le bœuf, à la pauvreté des sols et leur faible fertilité, au morcellement des exploitations et la prédominance de la micro-propriété (Les exploitations de moins de 5 ha représentent plus de 95,23% de l'ensemble des exploitations), aux techniques culturelles sous-développées , l'analphabétisme et le vieillissement des agriculteurs, etc ..

L'élevage est une activité pratiquée souvent en parallèle avec l'agriculture, il s'agit le plus souvent d'un élevage en mode extensif des ovins et des caprins. Les années de sécheresse et la dégradation des parcours ont contribué, dans une large mesure, à la régression des effectifs du cheptel. Quant à la structure du tissu économique du centre d'Ajdir, elle diffère de celles observées au niveau communal. Elle met en évidence d'autres branches d'activités non agricoles, comme le commerce et les services (33%), l'administration (28%), l'artisanat (15%) et le BTP (11%), etc. ; des secteurs émergents pour l'économie local du centre tout en participant à l'acquisition au centre d'Ajdir un statut du centre administratif et d'encadrement autre que le caractère agricole de la commune.

POTENTIALITES TOURISTIQUES A VALORISER



CHAPITRE I V: CARACTERISTIQUES SOCIO-SPATIALES DE L'AIRE D'ETUDE

I- LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

Le centre d'Ajdir, étant le Chef-lieu communal, est le lieu d'implantation de la totalité des équipements socio-collectifs existants. Il abrite un centre administratif regroupant l'ensemble des établissements à caractère administratif, éducatif, socioculturel, économique, etc. Tout en constituant un noyau administratif.

I-1/ LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Le centre d'Ajdir, étant le Chef-lieu de la commune et du Caïdat Ajdir, est le lieu d'implantation du quasi totalité des établissements administratifs existants au niveau de la commune rurale d'Ajdir, à savoir :

- Le Siège du Caïdat d'Ajdir ;
- Maison communale de la C.R d'Ajdir ;
- Une agence postale ;
- Un sous centre agricole ;
- Gendarmerie Royale ;
- Tribunal communal ;
- Station météorologique

I-2 / LES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

Il existe dans le centre d'Ajdir un centre de santé avec une unité d'accouchement d'une capacité de deux lits. La délégation provinciale prévoit pour 5 ans et 10 ans à venir la reconstruction du bâtiment préfabriqué et l'extension des soins et de consultation, sur une superficie de 230 m².

I-3 / L'ENSEIGNEMENT

En matière d'équipements scolaires, le centre d'Ajdir compte un groupement scolaire, assurant l'enseignement primaire de 596 élèves dont 281 filles et un collège couvert par 11 classes.

Tableau n°11 : Etablissements d'enseignement publics

Nom de l'école	Salles de classes	Effectif des élèves	Enseignants
Collège d'Ajdir	11	370	21
Chouhada	15	807	25
Tizi Boudriss	9	204	13
Iyarouahdoud	15	256	18
Inahnahène	11	354	14

I-4/ EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Dans ce domaine, le centre d'Ajdir est doté de Dar Taliba, toutefois, la ville d'Aknoul et le centre d'Ain Hamra tendent à répondre aux besoins des habitants d'Ajdir dans le domaine des loisirs et des sports.

I-5/ EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Les biens appartenant à la commune d'Ajdir dans le centre se limitent au souk hebdomadaire et quelques boutiques.

EQUIPEMENTS PUBLICS



Maison communale



Caldat



Bureau de Poste



Centre de Santé communale



Complexe touristique non fonctionnel



Groupement Scolaire

II-LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE

II-1 / EAU POTABLE

Le centre d'Ajdir est doté d'un ancien réseau d'eau potable d'une longueur de 4694 , géré par la commune, le nombre de foyers alimenté à partir de ce réseau dans le centre est de 339 ,soit un taux de couverture de 95%. Notons que direction provinciale de l'ONEP de Taza mène une étude (en cours de la réalisation) d'alimentation en eau potable de la CR d'Ajdir à partir du barrage Asfalout .

II-2 / ASSAINISSEMENT

A- Assainissement liquide

Doté d'un ancien réseau d'assainissement public de type unitaire (1960), d'une longueur de 2860 ml, couvrant 74,3 % des habitations du centre d'Ajdir, le reste des foyers du centre évacuent leur eaux usées à travers des fosses septiques soit 23,1% ou des puits perdus soit 0,7% et 2% pour les autres modes d'évacuation ce qui suppose un risque de contamination d'Oued et de prolifération des maladies infectieuses par la pollution bactériologique.

B- Assainissement solide

Le système de collecte des ordures ménagères couvre l'ensemble de la population du centre, soit un tonnage collecté et évacué de 5,5 tonnes par jour. Quant à la décharge publique, il s'agit d'une décharge, d'une superficie de 0,5 ha, le tableau ci-dessous, nous illustre le détail de cette décharge.

II-3/ ELECTRICITE :

Le centre d'Ajdir est doté d'un réseau d'électricité et d'un réseau d'éclairage public géré par l'ONE. Le taux de branchement actuellement est de l'ordre de 97,7%.

II-4 / RESEAU DE VOIRIE ET DE TRANSPORT :

Le centre d'Ajdir est traversé par une seule voie goudronnée, en l'occurrence la RR 510 reliant les villes d'Aknoul et Taounate . Quant au réseau viaire à l'intérieur du centre est constitué de pistes et de chemins piétons non aménagés et non entretenus faisant perdurer le caractère rural et précaire du centre d'Ajdir.

Dans ces conditions, et vue la situation excentrée du centre par rapport aux principaux axes routiers de la région (la RN 6 et la RR 505), le transport par grands taxis constitue le moyen de déplacement le plus emprunté par la population pour se rejoindre les autres centres urbains de la région. En effet, on dénombre 25 grands taxis dont 20 rattachés à la commune contre 5 petits autocars , 1 Car de série C , assurant la liaison entre Ajdir-Ain Hamra-Taza et 4 véhicules de série C ,assurant la liaison entre Boured-Ajdir-Taza-Ain Hamra.

III- HABITAT ET MORPHOLOGIE URBAINE

III-1/ HABITAT

La typologie de l'habitat dans le centre d'Ajdir se distingue par la prédominance de l'habitat économique avec 87,60 % du parc logement du centre . Il s'agit d'un habitat structuré et réglementaire issus essentiellement du lotissement Chouhada inauguré après l'indépendance et ses extensions non réglementaires.

Pour ce qui concerne les logements de souches sociales aisées (logements individuels de types villas) ou de souches sociales démunies (habitat sommaire et bidonville), leur présence est insignifiante et ne dépasse pas en total 3,3% du parc logement d'Ajdir. Chose qui signifie que la majorité de la population du centre est de classe moyenne

L'habitat au niveau du chef lieu se présente sous forme de constructions en R+1 et R+2 avec des RDC réservés au commerce le long de l'axe régional RR 510.

Les matériaux de constructions généralement utilisés sont la brique et le béton armé. Les constructions ayant recours aux matériaux traditionnels locaux sont pratiquement inexistantes.

Devant la faiblesse du nombre d'autorisations de construire délivrée par an (trois/an) au niveau communal et du



centre, un habitat non réglementaire se développe au niveau des douars les plus proches du centre d'Ajdir , à savoir douars Iharchliene , Maghra Inannanene ; Tizi Boudriss et Ain Hamra et ce au détriment des espaces agricoles .

En effet, l'habitat dans le centre d'Ajdir se distingue par la qualité des matériaux utilisés et par une qualité des finitions assez remarquable des constructions.

III-2/ MORPHOLOGIE URBAINE DU CENTRE D'AJDIR

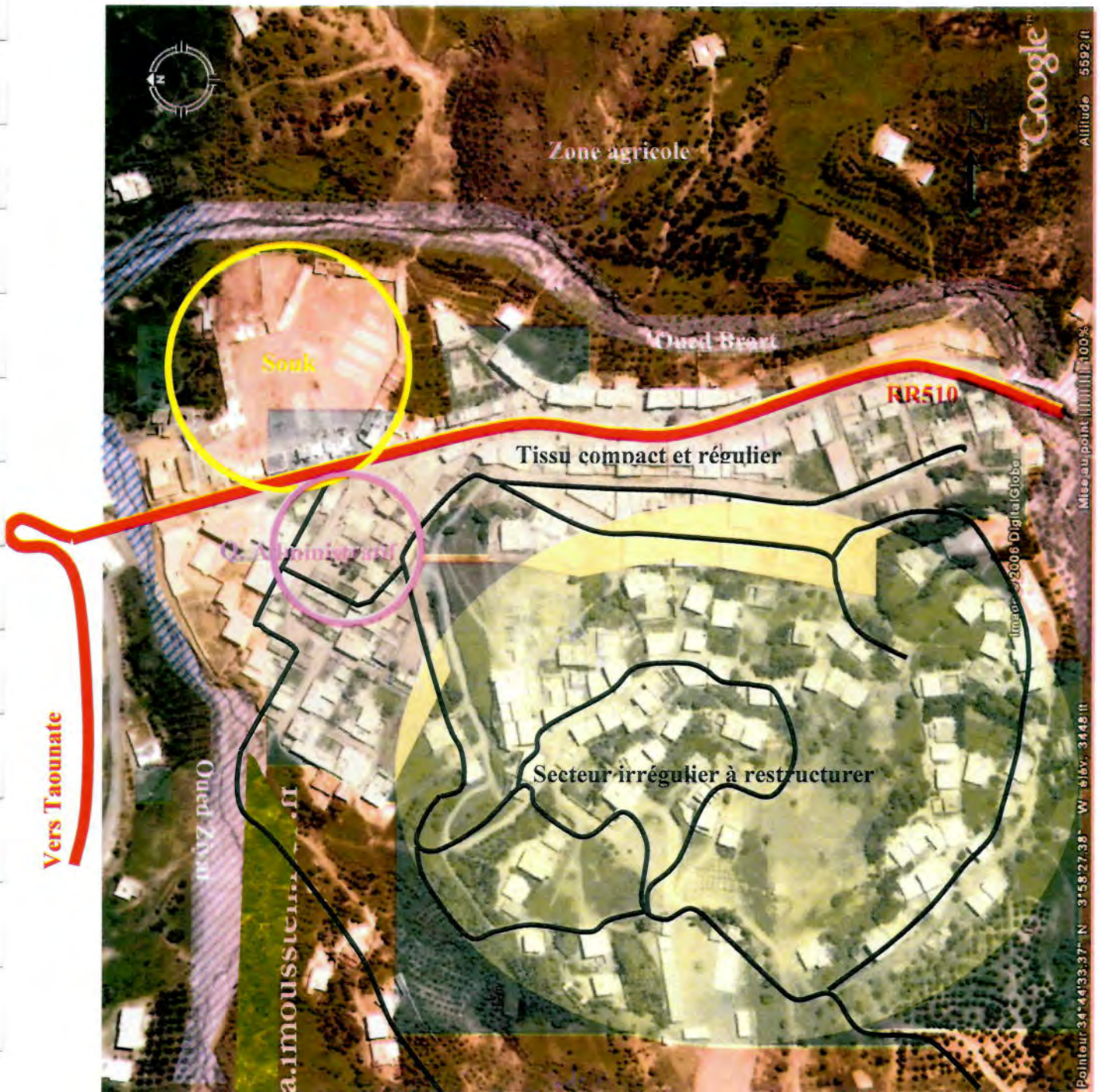
Se trouvant limité au Nord par l'Oued Ziyat, à l'Est et au Sud par l'Oued Brart l'extension de ce tissu s'est faite essentiellement dans la partie Ouest et vers la partie Nord franchissable depuis le pont réalisé sur la RR510.

- **Un tissu urbain irrégulier et moins dense** : il s'agit de la zone d'extension du noyau initial vers l'Ouest. Ce tissu, étant constitué d'habitations de type maison marocaine moderne en R+1 et R+2 édifiées d'une manière spontanée et anarchique, se caractérise par une trame viaire organique irrégulière et une densité relativement faible. Parmi les avantages que présente ce tissu on peut citer :
 - ✓ son caractère de « cité jardin » dans la mesure où il s'agit d'un tissu noyé dans la verdure ;
 - ✓ la présence d'espaces vacants pouvant être affectés à des équipements de proximité et d'intérêt général.
- **un noyau administratif** regroupant l'essentiel des équipements existants dans le centre. Ce noyau est situé sur la rive Ouest de la RR510. Toutefois, il demeure inaperçu vu sa situation en retrait par rapport à cet axe routier ;
- **un souk hebdomadaire** occupant un vaste terrain compris entre la RR510 à l'Ouest et l'Oued Brart à l'Est. Sa situation sur l'alignement de la route et à proximité du pont crée des problèmes de congestion de trafic et de stationnement sur ladite route notamment le jour du souk.

La configuration spatiale du centre d'Ajdir a été dictée par un ensemble de facteurs naturels, physiques et juridiques dont notamment :

- La route régionale n°510 qu'est un élément structurant de l'aire d'étude ;
- Les Oueds de Brart et Ziyat qui constituent des obstacles physiques à l'extension du centre vers l'Est, le Nord et le Sud. Cette barrière est franchissable vers le nord à travers le pont réalisé sur la 510.
- La topographie accidentée du site ;
- La présence tout autour du centre d'espaces plantés et cultivés.

MORPHOLOGIE URBAINE DU CENTRE D'AJDIR



IV- DOCUMENTS D'URBANISME

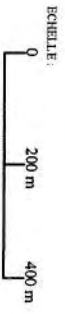
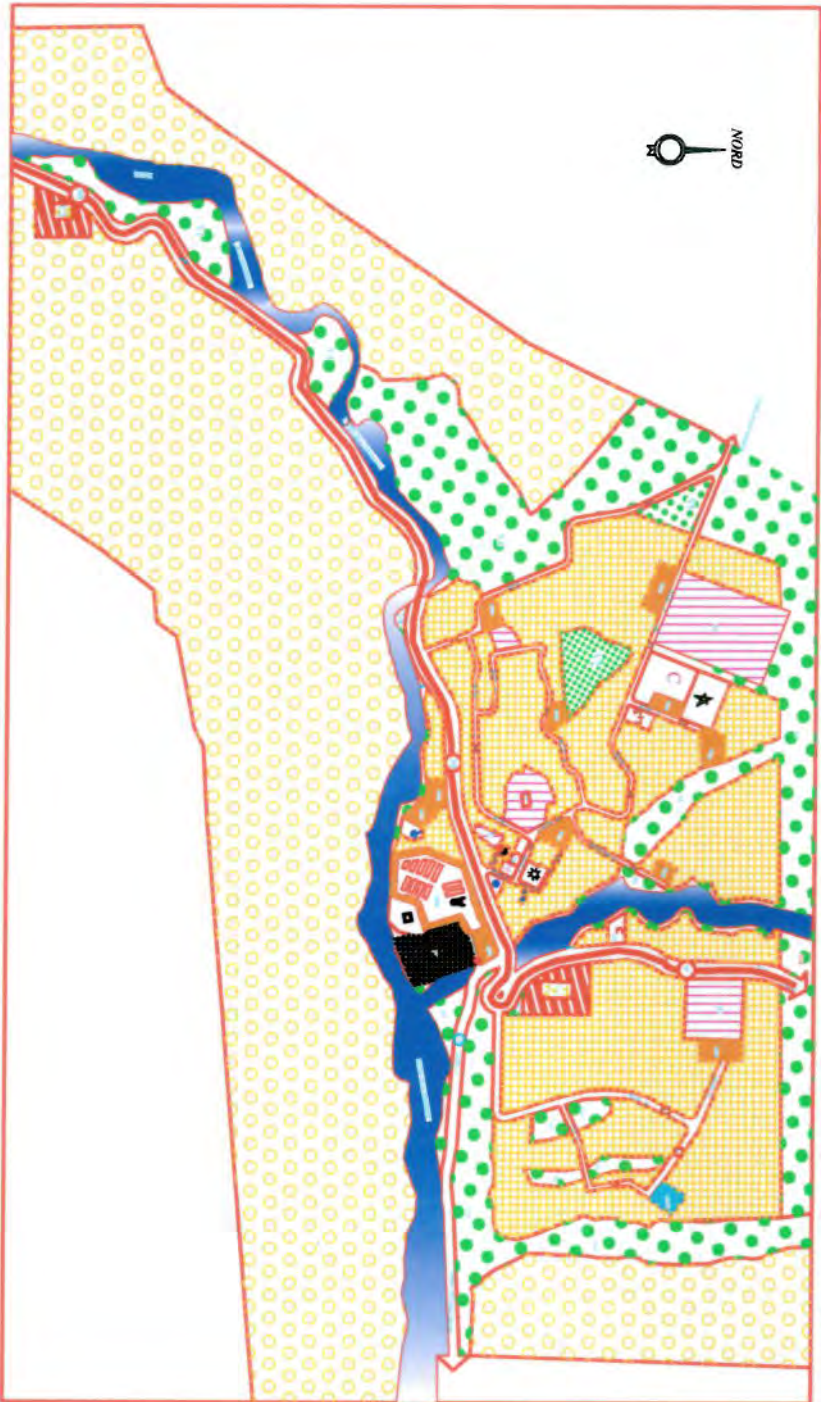
Le centre d'Ajdir est couvert par un plan de développement dont le texte d'homologation a été publié au bulletin officiel le 10-06-1992, couvrant une superficie de 108 Ha .L'évaluation du plan de développement du centre d'Ajdir a déterminé un taux de réalisation moyen de 20%, le tableau de ventilation des superficies est le suivant :

IV-1 / OPTIONS MAJEURES DU PDAR

Les principales options majeures du PDAR étaient :

- L'extension du centre vers l'Ouest et le Sud du centre ;

PLAN DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE D'AJDIR



REGLEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

LES ZONES

ZONES	PRESENTATION GRAPHIQUES
Zone d'habitat Dense	
Zone Agricole	
Zone villa	
Zone D'habitat Disperse	
Zone non Aedificandi	
QUEUED	

2/ INSTALLATION DE LA VIE SOCIALE

DESIGNATION	REPRESENTATION GRAPHIQUE
SOUK	
FONDOUK	
CHIMETIERE	
MOSQUEE	
HANAMAM	
FOUR	
HALTE ROUTIERE	

1/ SERVICES PUBLICS ET INSTALLATIONS DE LA VIE SOCIALE

DESIGNATION	REPRESENTATION GRAPHIQUE
MAISON COMMUNALE	
CENTRE DE TRAVAUX	
DISPENSARIE	
TRIBUNAL	
POSTE	
ECOLE	
TERRAIN DE SPORTS	
CAIDAT	
FOYER FEMININ	

3 VOIES ET ESPACES VERTS

VOIES	
PLACES	
PARKINGS	
ESPACES VERTS	

- L'ouverture de la partie Nord de l'Oued Ziate à l'urbanisation ;
- Le renforcement du pôle administratif existant ;
- L'attribution d'un aspect urbain au centre à travers la projection d'un seul type d'habitat à savoir un habitat de type urbain dense et continu

IV-2 / ZONAGE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT HOMOLOGUE

La superficie couverte par le plan de développement est répartie en 141.7 Ha de zones réservées à l'habitat sous ses différentes formes (dense, dispersé et villas), 9.94 Ha affectés aux équipements. L'oued Ihachrienne occupe un terrain de 22.2 Ha dans le périmètre d'aménagement du PDAR, la voirie, les places, les parkings, les zones non aedificandie et les espaces verts totalisent une superficie globale de 51,16 Ha. Les détails de ces différents zonages sont les suivants :

Tableau n°12 : Détail de Zonages

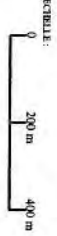
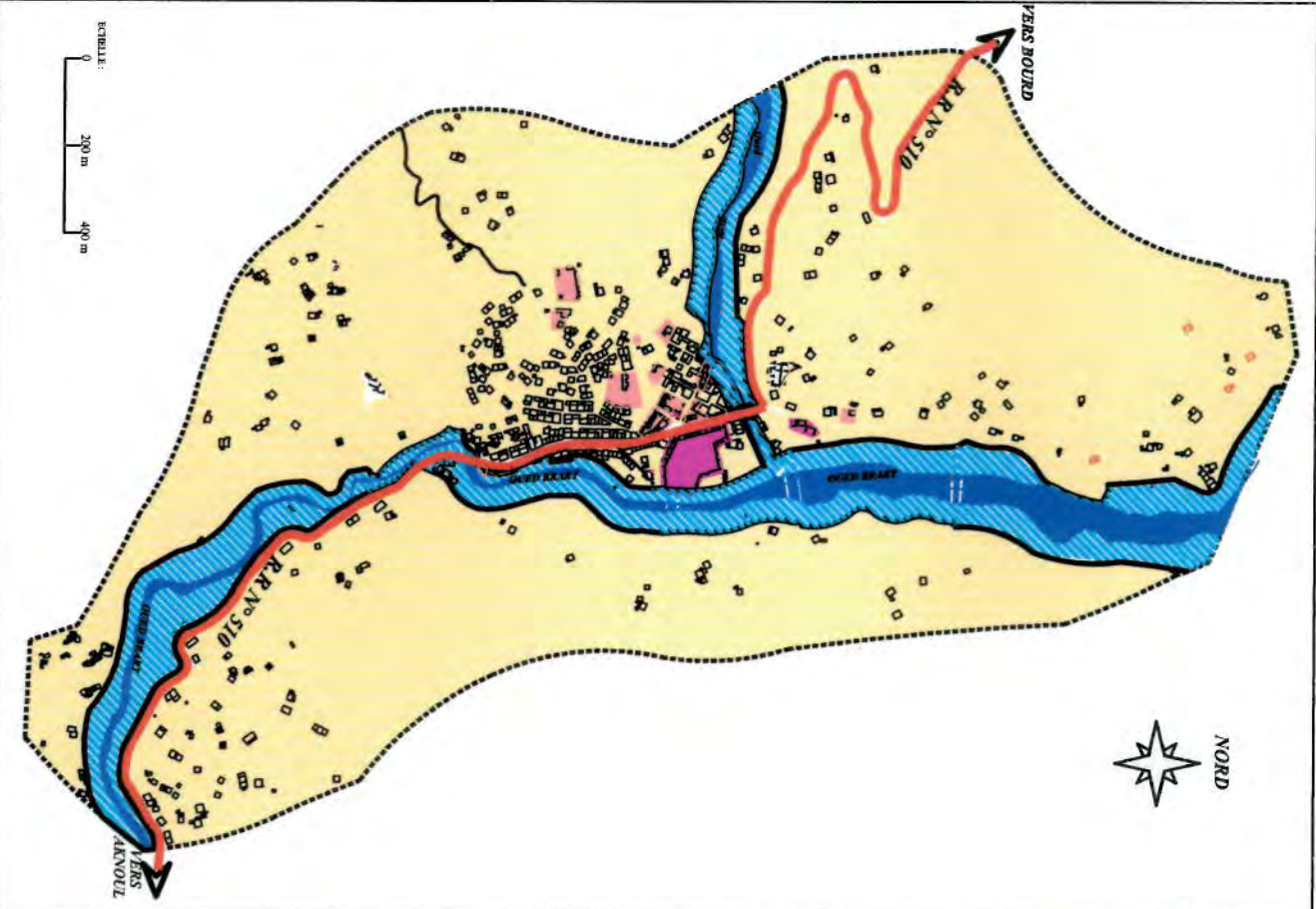
ZONAGES	SURFACES (Ha)
* HABITAT	141,7
Habitat dense agricole	34,8
Habitat dispersé	106,7
Villas	0,2
* EQUIPEMENTS	9,94
Administrations	1,7
Equipements scolaires	4,7
Terrains de sport	1,05
Mosquée	0,12
Cimetière	0,25
Souk + Fondouk	2
Halte routière	0,1
Four + Hammam	0,02
* AUTRES	73,36
Oued	22,2
Zones non aedificandie	7
Places	0,38
Parking	1,8
Espaces verts	23,5
Voirie, CP et portique	18,48
AIRE DE L'ETUDE	225

❖ Taux de réalisation des dispositions du plan de développement

L'analyse du taux de réalisation des dispositions du plan de développement homologué a fait ressortir les pourcentages suivants :

- 0% pour les terrains de sport ;
- 0% pour les places ;
- 0% pour les espaces verts.
- 0% pour les parkings.
- 50% pour les équipements scolaires «Ecole chouhada et collège Ajdir ont été réalisés en dehors du terrain projeté par le PDAR »;

CARTE FONCIERE DU CENTRE D'ADDIR



- LEGENDE**
- Limite de la restitution
 - Domaine privé de l'Etat
 - Domaine public de l'Etat
 - Domaine hydraulique
 - Terrain communal
 - Terrains privés
 - Terrain habous (cimetière)

TABLEAU DE CONTENANCE

Designations	Superficies(m ²)
Domaine privé de l'Etat	21913,69
Domaine public de l'Etat	69054,45
Domaine hydraulique	478036,79
Terrain communal	11992,05
Terrains privés	256321,40
Terrains habous	6160,89
Aire d'étude	315079,35

M^r AMIL TAMPIQ ARCHITECTE
 B.E.T. PROSPECT 21
 5 Rue Ouhai Billi Buisan, N° 2 Résidence Ithawen Kenira
 TEL. 05 37 37 00 99

- 75% pour les administrations. Toutefois, ces dernières ont été construites en dehors des terrains projetés par le PDAR.

Quant à l'habitat :

- 40% pour l'habitat dense avec une superficie de 14 ha;
- 14% pour l'habitat dispersé avec une superficie de 15 Ha
- 100% pour villas avec une superficie de 0.2 ha (logement du caïd);

V- FONCIER

La prise en compte du facteur foncier est, évidemment, une condition inéluctable pour la réussite de toute planification visant le développement économique et l'ordonnancement urbain cohérents et intégrés.

V-1/ ETAT PARCELAIRE DES PROPRIETES HABITABLES

Le report du périmètre d'aménagement sur la mappe cadastrale à l'échelle 1/2000 N°39-36 que peu de terrains sont immatriculés, moins d'une dizaine, en supposant bien entendu que la mappe est à jour.

Le foncier est dominé par le Melk non immatriculé qui occupe une bonne partie de l'aire d'étude, soit près du 8/10 de l'aire d'étude. Le domaine privé de l'Etat se limite dans des terrains localisé au niveau du quartier administratif. L'examen de l'état du parcellaire, à partir de la photo restitution, révèle un morcellement excessive de la propriété foncière, labyrinthique et ne semblant pas adopter une orientation privilégiée.

Toutefois, l'on relève, à proximité du premier noyau, l'orientation des parcelles vers les terrains quasi-plats, de même que la route régionale n°510 et les pistes principales influent sur cet aspect.

V-2 / LA STRUCTURE FONCIERE

La structure foncière du centre d'Ajdir démontre une multiplicité de statuts sans qu'il y ait, jusqu'à présent, des mesures efficaces permettant de faciliter la mobilisation du foncier quelque soit le régime qui le régit. Le constat sur le terrain a révélé la nécessité de prendre en compte la divergence des régimes fonciers qui est due à la multiplicité des statuts :

Tableau n°13 : Structure foncière

Statut	Superficie en m ²	
	En chiffre	En pourcentage
Terrains Melk	2563621,40	81,36
Domaine Privé de l'Etat*	21913,69	0,70
Domaine public de l'Etat	69054,45	2,19
Terrains communaux	11992,05	0,38
Domaines hydrauliques	478036,79	15,17
Terrains Habous (Cimetières)	6160,89	0,20
Total	3150779,35	100,00

Source : Analysé par nos soins -03/2009 et * Mappe cadastrale

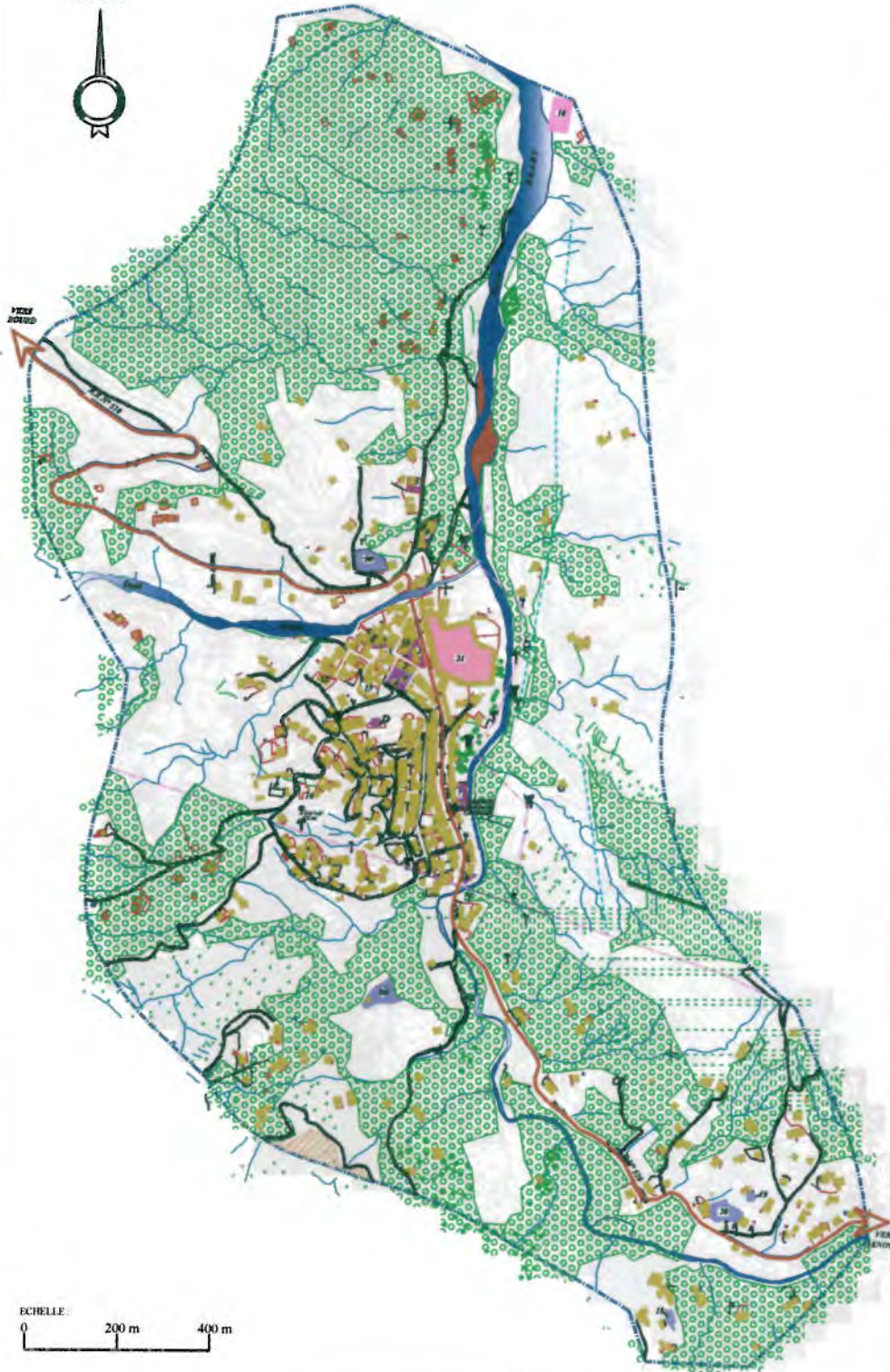
VI- LES INSUFFISANCES DU CENTRE ET ELEMENTS DE PROGRAMMATION

Cet aspect revêt une place particulière dans la démarche de la programmation des équipements, car il permet, d'un côté, une double lecture (technique et sociale) de la problématique de la gestion de la commune et, d'un autre côté, tenir compte des préoccupations de la population dans les propositions de programmes. En ce qui concerne les insuffisances à l'échelle du centre, telles que relevées par la population enquêtée, elles se présentent comme suit :

- La totalité de la population du centre ne sont pas satisfaits de l'état actuel de la voirie ;
- L'éclairage public est déclaré défaillant par 76,66% des enquêtés ;

PLAN D'OCCUPATION DU SOL DU CENTRE D'AJDIR

NORD



ECHELLE:
0 200 m 400 m

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

AGENCE URBAINE DE TAZA

PLAN D'OCCUPATION DU SOL DU CENTRE D'AJDIR

LEGENDE

DELIMITATION DE L'AIRE DE L'ETUDE

ESPACES NATURELS

- OUED
- COUE D'EAU
- BOISEMENT ET VERGERS
- TERRIS AGRICOLES
- BROUSSAILLES ET PARCOURS
- CHAARAS ET TALVEGS
- RESERVOIR

RESEAUX ET INFRASTRUCTURE

- LIGNE ELECTRIQUE DE HAUTE TENSION
- LIGNE ELECTRIQUE MOYENNE TENSION
- ROUTE GOUDRONNEE CLASSEE
- PISTES

HABITAT

- HABITAT RURAL GROUPE DISCONTINU
- HABITAT RURAL DISPERSÉ
- HABITAT CONTINU DE TYPE URBAIN
(MAISON MAROCAINE MODERNE ET ECONOMIQUE)
TISSU URBAIN DENSE ET REGULIER
- HABITAT CONTINU DE TYPE URBAIN
(MAISON MAROCAINE MODERNE ET ECONOMIQUE)
TISSU URBAIN DENSE ET IRRÉGULIER

EQUIPEMENTS

EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

- 1 CAIDAT D'AJDIR
- 2 SIEGE COMMUNAL
- 3 P.T.T
- 4 CENTRE DE SANTE
- 5 I.A.M
- 6 CENTRE DES TRAVAUX
- 7 GENDARMERIE ROYALE
- 8 STATION METEOROLOGIQUE
- 9 COMPLEXE TOURISTIQUE
- 10 STATION DE POMPAGE
- 11 CENTRE DE FORMATION

EQUIPEMENT D'ENSEIGNEMENT

- 12 ECOLE
- 13 ECOLE CHOUHADA
- 14 COLLEGE AJDIR
- 15 DAR TALIBA
- 16 DAR TALIB

EQUIPEMENT DE SPORT

- 18 TERRAIN DE SPORT

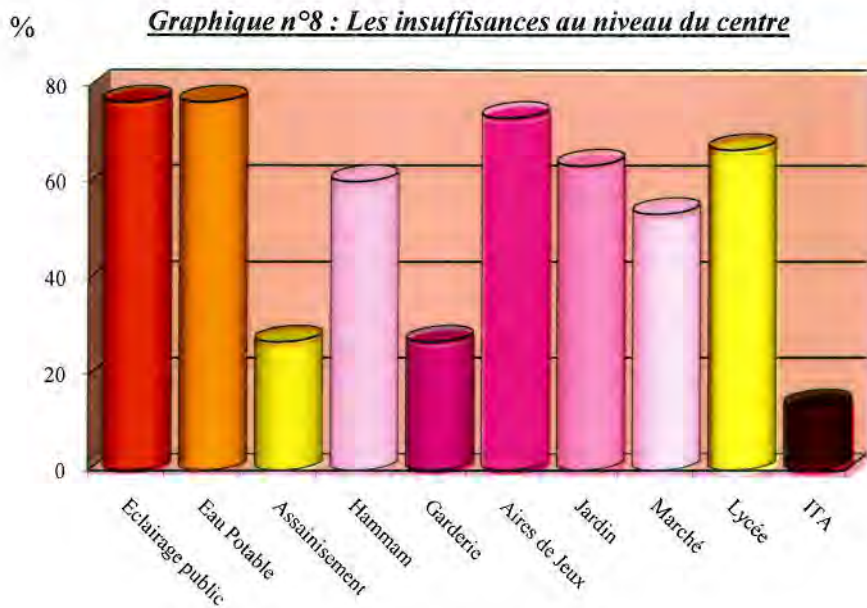
EQUIPEMENT DE CULTE

- 19 MOSQUEE
- 20 CHERIFIERE

EQUIPEMENT COMMERCIAL

- 21 SOUK AJDIR

Groupement
M^e AMEL TAMERJ ARCHITECTE URBANISTE
B.E.T. PROSPECT 21
5 Rue Omar Ibn al-Khattab N° 2 Résidence Hassan Koufrou
Tl: 05 37 37 00 89



- Le marché ou centre commercial sont réclamés par plus de 53, 33% des ménages ;
- Les jardins et aires de jeux sont réclamés respectivement par 63,33% et 73,33% des enquêtés ;
- 26,66% des enquêtes souffrent de l'absence d'une garderie et 66,66% du Lycée ;
- Le nombre de hammam existant est insuffisant selon 60% des ménages
- Les autres équipements déplorés par la population du centre d'Ajdir sont le lycée et, l'ITA pour respectivement 66,66% et 13, 33 % des enquêtés chacun.

La résolution de ces problèmes exige des actions volontaristes, établies dans un cadre concerté et participatif entre les principaux intervenants et populations cibles concernées. L'intervention des associations et la mobilisation des énergies locales est bien indiquée afin d'assurer l'adhésion positive de la population locale.

CONCLUSION

Le centre d'Ajdir dispose d'un nombre importants d'atouts qui devraient lui permettre de se développer convenablement et en large autonomie. Parmi ces atouts :

- *Une situation privilégiée sur un axe régional RR 510 reliant les principaux pôles urbains de la région à savoir Aknoul et Taounate ;*
- *Ancienneté du centre et son histoire riche pleine de valeurs et de symboles grâce à la résistance de la région contre la colonisation française et espagnole ;*
- *Un cadre bâti d'une qualité meilleure tant au niveau des matériaux que de l'aspect architectural ;*
- *Un apport important des populations résidentes à l'étranger dans l'économie locale à travers les transferts d'argent effectués au profit des populations restante en place et certains projets malheureusement liés soit à la construction de leurs logements ou à des projets de petites tailles (Cafés, Restaurants, etc...)*
- *Un potentiel touristique important qui réside notamment dans la présence à peine de 5 Km de la source Ain Hamra .*

Cependant, en dépit de ces atouts, le centre d'Ajdir n'arrive pas à enclencher un développement socio-économique propre qui lui permettrait de jouer un rôle plus important dans l'armature urbaine régionale et provinciale. Sa situation de léthargie est si problématique que sa population est quasi stagnante à peine 8 personnes durant la décennie précédente de 1994 et 2004 .

DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES SOCIO-ECONOMIQUES ET PROJECTIONS SPATIALES

CHAPITRE I : PROJECTIONS ET RECOMMANDATIONS

I- LES PRINCIPES DEMOGRAPHIQUES

Les projections que nous allons formuler comportent donc nécessairement une marge d'incertitude et excluent de facto les mutations radicales qui, si elles se produisent, risquent de bouleverser les données de base et les tendances qui en découlent.

Compte tenu aussi de la nature de la présente étude et de l'interpénétration des différentes composantes de l'entité urbaine, les projections dont il est question porteront aussi bien sur les données démographiques et concerneront tant la globalité du système que ses composantes sectorielles.

Partant donc du rythme de la croissance démographique qui maintient le taux de la dernière décennie, les calculs menés à cet égard prennent en considération les principales composantes démographiques et les conditions socio-économiques de la population de l'aire de l'étude. Pour ce faire, la méthode tendancielle à taux constants a été utilisée.

II- LA METHODE TENDANCIELLE MODULEE

La méthode tendancielle tient compte de l'évolution passée, pour décrire la tendance future de la population. Elle suppose que la population objet d'étude évoluera dans les années à venir selon le rythme d'accroissement antérieur en termes de schéma de mortalité, de fécondité et de migration. Elle se base sur l'évolution des taux annuels de la tendance enregistrée au cours de la période intercensitaire.

III – TENDANCES FUTURES DE LA POPULATION A L'HORIZON DU PA

Quel que soit le degré de fiabilité et de précision qu'elle peut atteindre, aucune perspective démographique ne peut prétendre à la fixation du nombre exact d'une population à une date précise.

Ainsi, et pour pouvoir se rapprocher le plus de la réalité, nous allons présenter deux scénarios d'évolution afin d'estimer la population future de la commune et du centre : un scénario tendanciel et un scénario de dynamisation.

III-1 / SCENARIO TENDANCIEL

Le scénario tendanciel tient compte de l'évolution passée pour décrire la tendance future de la population. Il s'appuie sur l'hypothèse d'une croissance démographique qui maintient le taux de la dernière décennie (0,05%) durant les années à venir due, éventuellement, à :

- La stagnation du développement de l'économie locale ;
- Le non attrait du centre à cause de la concurrence des grandes villes voisines ;
- L'exode rural vers les grandes villes et les autres régions, dû à la défaillance des équipements existants et leur insuffisance par rapport aux exigences de la population ;
- La migration des jeunes actifs hors du centre à la recherche d'opportunités de travail et de conditions de vie plus convenables.
- Et, comme conséquence, la stabilisation de la croissance démographique pour les dix années prochaines.

Tableau n°14: Projection de la population du centre d'Ajdir pour le 1^{er} scénario

Désignation	1994	2004	2008	2015	2020
Population	1443	1451	1490	1554	1560
TAMA	0,05%		0,05%	0,05%	0,05%

Dans ce cas, la population du centre ne franchirait pas 1560 habitants à l'horizon 2020.

III-2/ SCENARIO VOLONTARISTE

Le scénario volontariste tient compte des options optimistes du Plan d'Aménagement et des orientations de développement à l'échelle de la commune et du centre, prévoit une évolution plus affirmée de la population et des ménages, due au développement économique souhaité qui rendrait le centre plus attractif et par la suite plus peuplé. Ce deuxième scénario prend en considération les orientations stratégiques suivantes :

- La capacité de rétention démographique de l'espace d'étude. Il s'agit principalement de la variable migration ;
- Les tendances d'évolution de la base économique de la commune et le niveau compétitif de cette dernière ;
- Le degré de mise en œuvre des options stratégiques du futur plan d'aménagement.

D'après les données actuelles, les orientations futures sont dans le sens d'améliorer le niveau de vie des citoyens, ce qui favorise la stabilité des habitants et réduit le phénomène d'exode vers les grandes villes.

En effet, les axes stratégiques de développement de la ville tracés ci-dessous localisés sous forme d'une stratégie de développement économique et social en faveur de la commune s'imposent plus que jamais comme le cas d'un projet urbain bien défini et déterminé. Ces mesures viseront essentiellement à stimuler la dynamique économique urbaine, principal facteur du bien être de la population locale. Ainsi, ce scénario permettra la fixation de la population du centre d'Ajdir et attirera des actifs provenant des zones avoisinantes. Par conséquent, le taux d'accroissement moyen annuel aboutira un rythme de 1,50% durant la période allant de 2008-2020, la population serait de 1782 personnes environ à l'horizon du Plan d'Aménagement, soit l'année 2020.

Tableau n°15 : Projection de la population du centre d'Ajdir pour le 2^{ème} scénario

Désignation	1994	2004	2008	2015	2020
Population	1443	1451	1490	1653	1782
TAMA	0,05%	0,05	1,50	1,50	1,50

IV- LES RECOMMANDATIONS

Afin de favoriser l'aménagement progressif du centre d'Ajdir dans une vision dynamique et développementaliste, il nous paraît souhaitable d'œuvrer à :

- Mieux gérer les potentialités locales :

Les potentialités actuelles de l'arrière pays peuvent être mieux exploitées. Il s'agit notamment :

- Des espaces agricoles, qui constituent le principal pourvoyeur du centre en produits et matières premières et le pilier de l'économie de l'arrière pays.
- des productions agricoles de l'arrière pays : ces ressources permettraient de générer de nouvelles opportunités d'investissement dans les domaines liés à la transformation des produits végétaux et animaliers. Dans ce contexte, une attention doit être portée à la voirie et aux voies de communication entre le centre et les douars de la commune pour faciliter l'acheminement des produits et de la matière première vers les unités de transformation et/ou de stockage, et entre le centre et l'ensemble de la région pour faciliter la commercialisation.
- des sites naturels et beaux paysages capables de promouvoir le secteur touristique dans la zone, notamment le tourisme rural. Dans ce cadre, le centre doit être mieux équipé en infrastructure d'hébergement pour accueillir les touristes intéressés par la nature vierge et la chasse. Le développement de l'artisanat ne serait que bénéfique pour la promotion du tourisme au centre.
- La création d'une zone d'activité pour promouvoir l'investissement privé et permettre au centre de s'inscrire dans le cadre d'un développement régional harmonieux et de manière complémentaire avec les autres pôles économiques de la province et les autres pôles des provinces avoisinantes (Aknoul, Saka, Cassia....)

- La mobilisation des RME d'origine d'Ajdir autour de la question de développement de la commune constituera une opportunité d'investissement par la réalisation d'un guide d'investissement au niveau local, la création d'un club d'investisseurs. Ce type d'opération pourra fixer les capitaux locaux et drainer de nouveaux systèmes bancaires et financiers marocains dans la commune. Notons que la majorité des fonds de devises et de capitaux sont affectés actuellement à l'immobilier, ou orientés, de façon majoritaire, vers d'autres localités notamment vers Fés, Taza.

Développer les ressources humaines :

Le potentiel humain est un facteur à prendre en considération pour une meilleure gestion et exploitation des ressources et des biens. Dans ce cadre, l'accent doit être mis sur :

- la lutte contre l'analphabétisme et la généralisation de la scolarisation, notamment de la femme dont 52,8% sont analphabètes. Une attention particulière doit être portée au dispositif de l'enseignement, tant en termes de nombre d'établissements nécessaires qu'en ce qui concerne les équipements internes de ces établissements.
- la formation des jeunes pour les préparer au marché de l'emploi. Vu leur absence actuellement, des centres de formation professionnelle sont à prévoir. Ils doivent être orientés vers les branches agricole, touristique et industrielle aussi.
- la planification participative, la coordination et la sensibilisation de la population et des usagers pour la protection de l'environnement.
- Le renforcement des capacités de gestion de la commune par des actions d'accompagnement qui devront porter sur le renforcement des capacités de cette gestion. Elles devront également s'intéresser au renforcement du rôle que peut jouer la société civile au niveau de la gestion des affaires communale.

- Doter le centre en équipements de différentes utilités, notamment :

- L'extension de couverture de réseaux d'assainissement qui font défaut dans certains quartiers du centre ;
- L'approvisionnement de l'eau potable à partir du barrage d'Asfalou , afin d'éviter les coupures spontanées d'eau potable ;
- Les équipements scolaires : un lycée et un centre de formation professionnelle sont à prévoir dans le centre ;
- Des équipements sociaux, culturels et de loisir,...

- Dans le domaine de l'habitat, il faut :

- Renforcer l'assiette foncière de la commune pour faire face aux besoins de son développement.
- Respecter l'aspect architectural spécifique à la zone.
- Combattre les constructions précaires et spontanées.
- Protéger les sites fragiles de l'urbanisation (terres arables,...) ;

Selon les aspirations des acteurs locaux et de la population, ce plan d'aménagement étudiera la possibilité de :

- surélever les constructions à R+2 ;
- réaliser une zone d'activité ;
- intégrer certains groupements d'habitations rurales situés en périphérie immédiate du centre ;
- restructurer la trame viaire du centre ;
- améliorer l'aspect architectural des constructions notamment le long de la RR 510 ;
- aménager des places et jardins publics.....




PLAN DE RISQUES ET DES ZONES SENSIBLES

LEGENDE

*** ZONE A RISQUE D' INNOUDATION**

-  OUED
-  CHAABAS
-  TERRAIN A INTERDIRE A LA CONSTRUCTION

*** ZONE A RISQUE DE GLISSEMENT**

-  - TERRAIN A FAIBLE PENTE
-  - TERRAIN A FORTE PENTE
-  - TERRAIN TRES ACCIDENTE

*** ZONE A CHAMP ELECTRIQUE**

-  - ZONE NON AEDIFICANDI POUR
-  LIGNE DE HAUTE TENSION

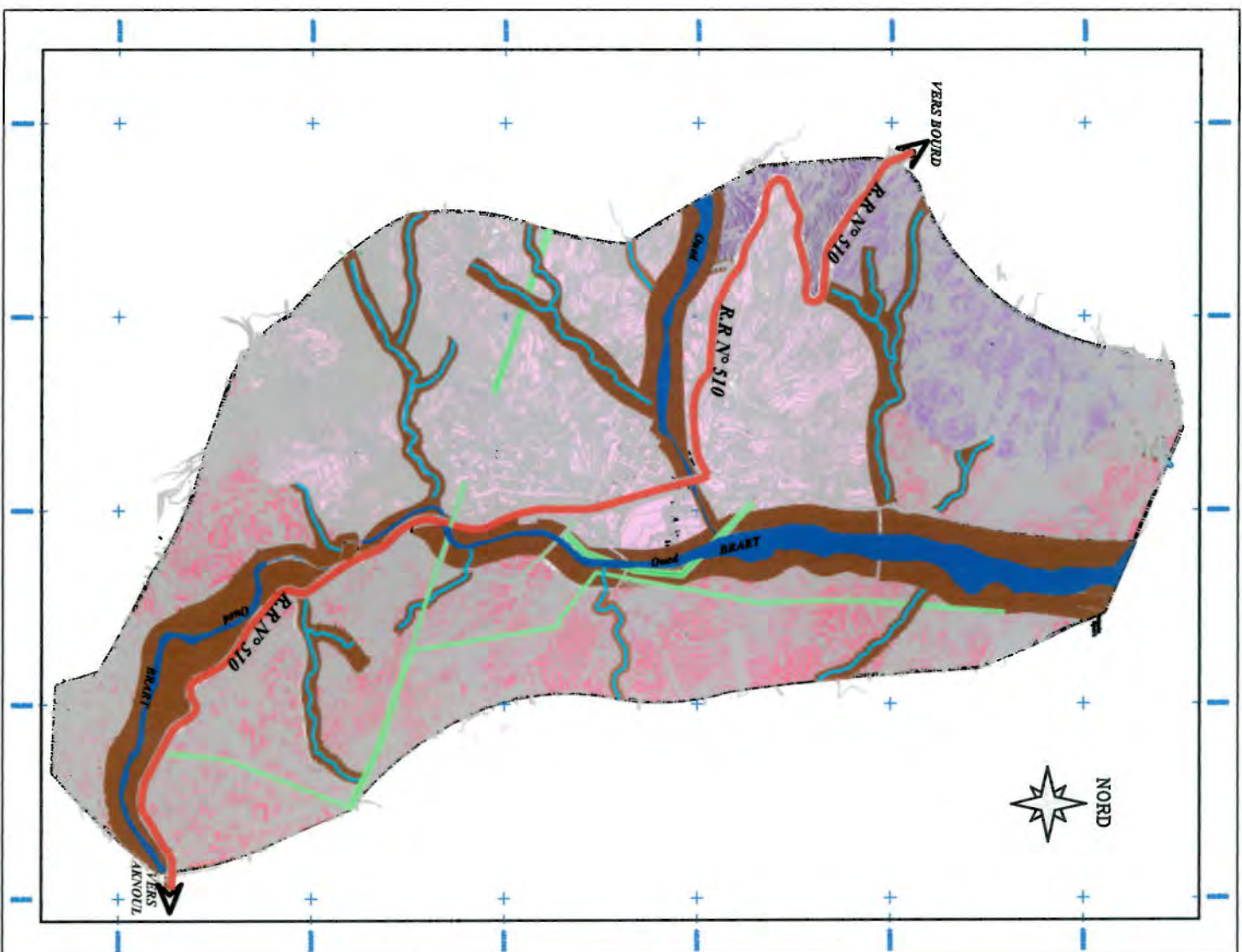
DELIMITATION DE L' AIRE DE L' ETUDE

-  ROUTE REGIONALE N° 510

Echelle
0 100m 200m 300m

Groupement

M. ANEL TAWTIG, ARCHITECTE URBAINISTE
& D.E.T. PROSPECT 21
5, Rue Omar Rifi Bureau N° 2 "Résidence Hanane" Kenitra
Tél. : 05 37 37 00 89



CHAPITRE II : PROJECTIONS SPATIALES ET PROJET URBAIN

Dans cette partie de l'étude, nous allons exposer les actions majeures d'aménagements qui ont été retenues conjointement entre le bureau d'étude et l'Administration, en particulier l'Agence Urbaine de Taza et la commune rurale d'Ajdir ; pour l'élaboration du plan d'aménagement à l'échelle 1/2000^{ème}. Par ailleurs, cette version du projet urbain est aussi le résultat des études multicritères telles ; la démographique, les données socio-économiques ; la morphologie du site, et les différentes composantes urbaines existantes à l'intérieur de ce centre.

I-CONTRAINTES DU SITE ET ELEMENTS DE PROJECTIONS

I-1/ LES ZONES A RISQUES

A/ RELIEF

Le centre d'Ajdir est situé dans une cuvette au flanc de deux montagnes, l'une située dans sa partie Ouest, et l'autre dans sa partie Est, traversé par la route régionale n° 510 reliant le centre Ajdir à celui d'Aknoul, le relief de ces deux montagnes devient de plus en plus escompté à fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'actuelle agglomération, d'où la nécessité d'une grande prudence au niveau des projections des zonages et des voies d'aménagements afin qu'elles soient adaptées à la topographie du site.

B/ RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Oued : Le tracé hydrographique du centre se caractérise par l'existence de deux Oueds importants donnant au centre sa configuration actuelle ; Oued Brart traversant le centre du Nord au Sud ; et Oued Ziate situé au Nord qui déverse vers Brart à proximité de l'emplacement actuel du souk.

Chaâbas : Le site d'Ajdir est un site spécifique des agglomérations situées au pied des montagnes, à cet effet, les chaâbas constituent des zones à risques importantes qu'il s'agit de prendre en considération au niveau de tout acte d'aménagement. Aussi, l'étude a recensé l'ensemble des grandes chaâbas particulièrement, celles situées dans les zones urbanisées : Dans la partie Ouest ; deux chaâbas de grandes importances ont été localisées ; l'une déverse au Sud vers Brart, l'autre dans la partie Nord vers son influent. Dans la partie Est ; où l'urbanisation n'est pas encore très dense, plusieurs chaâbas ont été répertoriées et identifiées afin de prendre les précautions nécessaires lors de leurs aménagements futurs.

C/ LES LIGNES DE HAUTE TENSION

Les tracés des lignes de haute tension, qui traversent le centre du Nord au Sud ont été localisées et répertoriées, également afin de les prendre en considération au niveau du futur plan d'aménagement.

En définitif, les zones à risques à l'intérieur du centre sont : Les terrains à forte pente qu'il s'agit de prendre les précautions nécessaires dans leurs aménagements futurs ; les zones à proximité des « Oueds », des « chaâbas », et des lignes de haute tension qu'il faut interdire à toute construction future par leur affectation en zone non aedificandi.

I-2/ TENDANCE D'URBANISATION ACTUELLE

L'urbanisation actuelle du centre d'Ajdir se fait selon un schéma longitudinal le long de la route régionale n° 510. Cet axe à caractère commercial est constitué par deux séquences : une première séquence dans la partie Sud du boulevard est constituée par une activité artisanale occupée par des mécaniciens, soudeurs, menuisiers, ...etc. La deuxième séquence est constituée par une activité commerciale liée surtout à la restauration. L'aboutissement de cet axe est le souk avec une aire de stationnement de taxi et le complexe administratif (Caïdat, maison communale...etc) ce qui constitue un pôle d'animation important à l'échelle de toute l'agglomération.




**CARTE DES TENDANCES D'URBANISATION
 ET ELEMENTS REMARQUABLES**

LEGENDE

***TENDANCES D'URBANISATION**

- ZONE A FORTE DENSITE
- ZONE A MOYENNE DENSITE
- ZONE A FAIBLE DENSITE

***ELEMENTS REMARQUABLES**

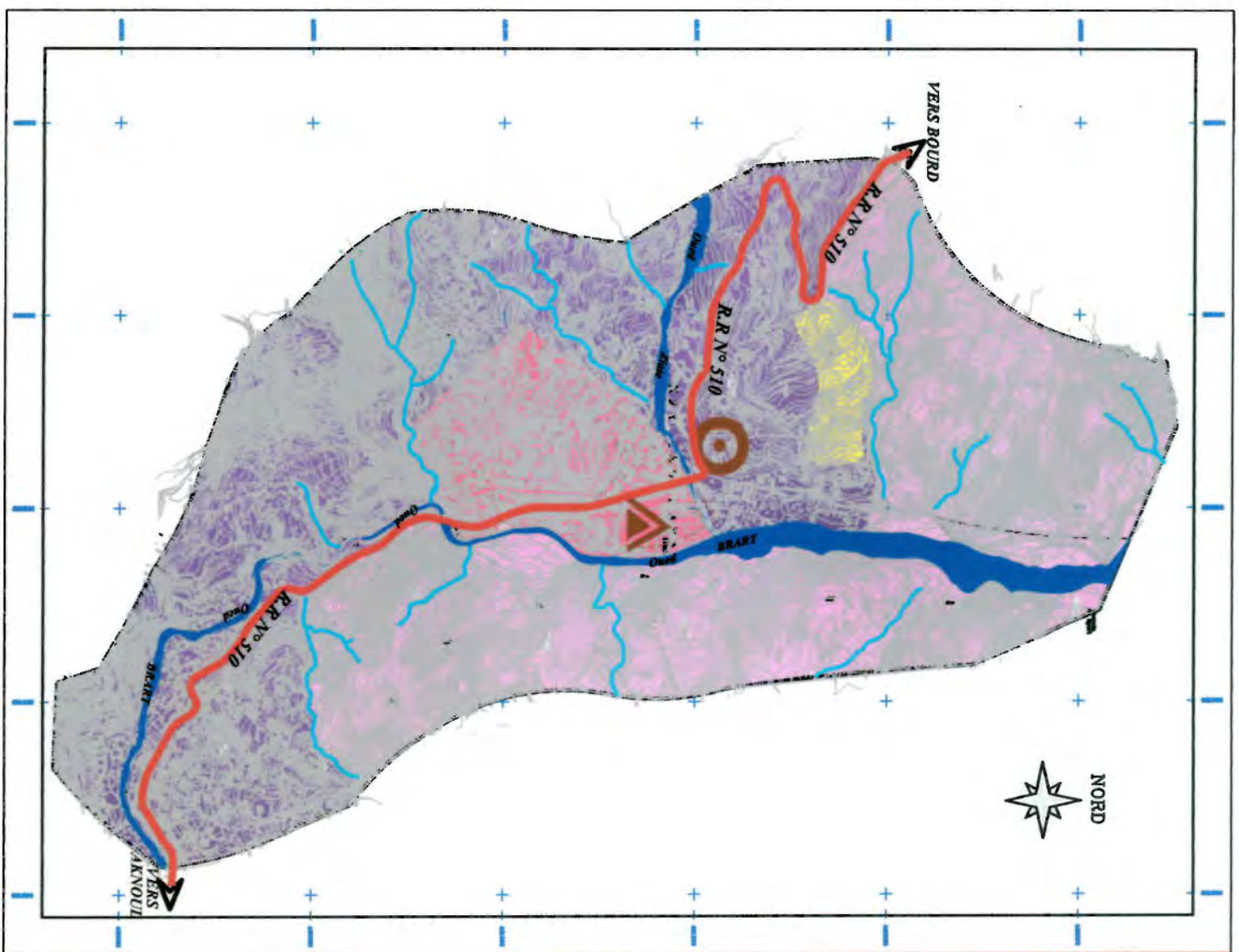
-  ELEMENT HISTORIQUE IMPORTANT
(CMBETTERE CHOUHADA)
-  ELEMENT DE REPERE IMPORTANT (SOUK)
-  TERRAIN A FORTE POTENTIALITE TOURISTIQUE
VUE PANORAMIQUE

-  DELIMITATION DE L'AIRE DE L'ETUDE
-  ROUTE REGIONALE N° 510

-  OUED
-  CHAABAS

Echelle
 0 100m 200m 300m

Groupement
 M^e ABEL TAWRO ARCHITECTE URBANISTE
 & B. E. T PROSPECT 21
 5 Rue Omar Bin Bureau N° 2 Résidence Hanane Kenitra
 T/41 : 05 37 37 00 89



A/ HABITAT

Quand à l'habitat ; nous observons un noyau central formé par des maisons économiques à deux ou trois niveaux .Le centre de l'agglomération reste relativement organisé (par l'existence de grandes voies). Plus on s'éloigne de ce noyau plus la densité des constructions s'affaiblit, et nous observons l'existence d'habitat vivrière dans ses parties périphériques.

B/ EQUIPEMENTS

Le centre d'Ajdir reste relativement bien équipé, les équipements répertoriés sont les suivants :

Tableau n°16 : Equipements existants

<i>Désignation</i>	<i>Surface de l'existant (m²)</i>
* Equipements scolaires	7.084,00
* Equipements sportifs	-
* Equipements Administratifs	8.138,00
* Equipements de santé	1.095,00
* Equipements Socio-culturels et de cultes	27.199,00
Total	43.516,00

La problématique majeure, et qui a été soulevée avec les responsables locaux est la non disponibilité des terrains nus pour la programmation de nouveaux équipements à caractère administratif.

C/ SOUK

Déployé sur une superficie de 1,6 Ha, ouvert sur la route régionale n° 510, il constitue l'unique pôle structurant de l'espace urbain de cette agglomération. C'est une structure commerciale et de service de proximité pour la population du centre .C'est aussi un marché d'opportunité de travail générateur de revenu pour un nombre important de ménages. L'idée de son transfert à l'extérieur du centre afin d'exploiter sa situation stratégique et de remédier au manque des terrains nus, a été catégoriquement refusée par les responsables locaux de la commune.

D/ RESEAU DE VOIRIE

La route régionale n° 510 constitue l'artère principale de ce centre d'une longueur approximative de 2 km et d'une emprise de 30 m, la fluidité de circulation à l'intérieur du centre reste relativement peu développée. La liaison entre la route régionale et le reste de l'agglomération pose énormément de problèmes vue l'état d'urbanisation actuelle , c'est ainsi que nous avons un grand front bâti qui n'a pas prévu de pénétrantes qui les relie à cet axe .Il est vrai que la topographie du centre n'aide pas beaucoup à leurs création puisque les grandes voies existantes sont celles qui épousent la forme du relief et qui est relativement accidenté.

II- OPTIONS D'AMENAGEMENTS

Dans le cas du centre d'Ajdir, parler d'options d'aménagements consiste à définir cette agglomération dans son contexte local et le rôle qu'il joue ou qu'il sera appelé à jouer dans son armature provinciale et régionale. A cet effet, l'une des grandes fonctions de ce centre est celui de « centre chef lieu », il doit donc être apte à satisfaire les besoins de la population communale ; en terme de services administratifs.

Une deuxième fonction lui est également attribuée à savoir qu'il abrite un ensemble de services commerciaux ; vu l'existence d'un grand souk ; qui est actuellement le nerf moteur de son économie ; avec tout les autres services et activités que ça entraîne. Ainsi, la nouvelle approche tente de tracer l'avenir du centre d'Ajdir à l'échéance du plan d'aménagement par le renforcement de sa vocation actuelle, de ce fait, les principes présent en compte pour l'élaboration des options d'aménagements peuvent être résumées dans les points suivants :

- **Le rôle administratif** : en tant que chef lieu
- **Le rôle commercial** : en tant que pôle d'attraction important dans la structuration de l'espace communal.

En ce qui concerne les grandes options spatiales à préconiser par le plan d'aménagement consiste à une :

- Mise à niveau du centre au niveau de l'ensemble de ses composantes urbaines
- Ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation par l'extension de son périmètre d'aménagement et donner aux pouvoirs locaux un outil de planification permettant de gérer l'urbanisation du centre et de sa périphérie.

III- PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT

Dans le cadre de la présentation du plan d'aménagement où le centre connaîtra un dynamisme plus important avec la programmation d'une nouvelle zone d'activité et d'une plus grande capacité d'accueil au niveau de son parc logement. Cela suppose de passer d'un type d'habitat à caractère rural ; semi urbain à un habitat de type urbain , le plan d'aménagement a pour objectif une nouvelle structuration de l'espace par :

- ↳ L'ouverture du centre à l'urbanisation par son expansion dans sa partie Nord et sud.
- ↳ La mise en évidence de la vocation administrative et commerciale du centre.
- ↳ Et enfin, une meilleure affectation et répartition des terrains réservés aux équipements à l'intérieur de ce centre.

En dernier lieu, cette structuration de l'espace n'obéit pas à une projection démographique en terme de besoins en terrains à urbaniser, mais plutôt à **une mise en cohérence** du centre afin de remédier à un ensemble de dysfonctions d'ordre spatial et fonctionnel des différentes entités urbaines à l'intérieur de ce centre.

IV- LES PROJECTIONS

IV-1 / DEFINITION DE L'AIRES D'ETUDE

- La superficie ouverte à l'urbanisation est de 331 Ha ;

IV-2 / TRAME VIAIRE

Le réseau de voirie actuel du centre d'Ajdir est confronté à un ensemble de contraintes tel l'état de l'urbanisation actuelle ; le relief et les contraintes physiques qui ne lui permettent pas d'avoir une fluidité de la circulation afin de relier ses différentes composantes.

Le projet urbain a projeté autant que possible, un ensemble de voie pour désenclaver les zones situées à l'intérieur de l'ensemble de l'agglomération, parmi les actions importantes nous citerons :

- Création d'une nouvelle voie qui va permettre de relier la partie Est et Ouest ;
- Le respect des voies existantes ;
- Le respect des pistes existantes qui feront l'objet de nouvelles voies d'aménagements ;
- La délimitation autant que possible des berges de chaâbas et des oueds par des voies d'aménagements afin de consolider ces dernières contre toute forme d'érosion et d'éboulement ;
- La création autant que possible de percées menant vers l'intérieur du centre ;
- La vocation économique et commerciale de l'axe principal a été visible par des affectations en habitat commercial, afin d'assurer la continuité et l'unité architecturale et urbanistique à l'intérieur du centre.

Tableau 17 : Réseau voirie et espaces publics

Désignation	Superficie (m ²)	
	Existant	A créer
Voiries	102 298,00	222 298,00
Place publique	126,00	5 056,00
Parkings	-	2 191,00
Réservoir d'eau	122,00	-
Total	102 546,00	229 545,00

IV-3 / EQUIPEMENTS

Le centre d'Ajdir connaît une vraie pénurie relative aux terrains nus à affecter aux équipements publics, particulièrement ceux situés à proximité de son noyau urbain. Cependant, trois zones d'équipements ont été retenues, malgré leurs éloignements du centre et pourront jouer un rôle important dans l'encadrement de la population locale.

Tableau n°18 : Equipements existants et projetés

Désignation	Superficie (m ²)	
	Existant	A créer
* Equipements scolaires	7.084,00	7.494,00
* Equipements sportifs	-	5.834,00
* Equipements Administratifs	8.138,00	2 048,00
* Equipements de santé	1.095,00	-
* Equipements Socio-culturels et de cultes	27.199,00	1.964,00
Total	43.516,00	17.340,00

IV-4 / ORGANISATION DE L'HABITAT

La projection spatiale de l'habitat a pris en considération plusieurs paramètres :

- ↳ Le mode d'occupation actuelle de l'habitat a pour principe, la diminution de sa densité à fur et à mesure qu'on s'éloigne du centre ; sa répartition et sa typologie à l'intérieur de l'aire d'étude ;
- ↳ Densifier au maximum les zones réservées à l'habitat, vu le manque des terrains nus à urbaniser ;
- ↳ La prise en considération des tracés des « Oueds », des « Chaâbas », des lignes de haute tension et des terrains à fort dénivelé.

En tenant compte de l'ensemble de ces critères ; il a été opté pour la projection des types d'habitat suivants :

Tableau n° 19: Les différentes Zones d'Habitat

Désignation	Superficie (m ²)	
	Existant	A créer
Zone d'habitat continu à trois niveaux R+2	73 908,00	48 176,00
Zone d'habitat dense agricole	163.349,00	-
Zone d'habitat vivrière	561.945,00	634.097,00
Zone d'habitat à restructurer	69.515,00	-
Total	868.717,00	682.273,00

A/ ZONE D'HABITAT CONTINU A TROIS NIVEAUX (R+2)

Située dans le centre de l'agglomération, cette tendance sera accentuée au niveau du projet urbain du plan d'aménagement.

B/ ZONE D'HABITAT DENSE AGRICOLE

Situé à proximité de l'habitat à R+2, ce type d'habitat se présente comme une continuité au niveau du zonage existant dans l'ancien plan de développement du centre d'Ajdir.

C/ ZONE D'HABITAT VIVRIERE

Projetée dans la partie Ouest et Nord du centre, la zone d'habitat vivrière sera située sur des terrains particulièrement accidentés actuellement en cours d'urbanisation.

D/ ZONE D'HABITAT A RESTRUCTURER

Projetée dans la partie centrale de l'agglomération, d'une superficie de 69.515 m², constituée par de l'habitat à deux ou trois niveaux, sur une trame viaire non organisée et très organique, l'opération de restructuration consiste à un remodelage de son tissu et son intégration avec l'ensemble

des autres entités existantes à l'intérieur de ce centre. La nécessité de restructurer cette partie du centre est vitale, vu sa situation centrale à l'intérieur de l'agglomération et devrait permettre la continuité topologique du tissu urbain existant.

Une étude topographique approfondie devrait être effectuée pour permettre l'établissement d'un projet de restructuration à une échelle plus importante que celle du plan d'aménagement pour permettre la maîtrise de la densification et de l'extension de cette zone.

E/ ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE & TOURISTIQUE

Vu l'importance de ces activités pour le développement socio-économique de cette agglomération dû à l'existence d'activité artisanale et d'artisan à l'intérieur de la population du centre et la situation privilégiée du centre dans une zone montagneuse où la chasse et le tourisme écologique peuvent se développer. Le projet urbain prévoit la programmation de nouveaux terrains qui seront le support de zones d'activité artisanale et touristique.

Tableau n°20: Zone d'activité économique

Désignation	Superficie (m ²)	
	Existant	A créer
Zone d'activité de 3 ^{ème} catégorie	-	23.611,00
Zone touristique	-	21.633,00
Complexe touristique	2.150,00	-
Total	2.150,00	45.244,00

La zone d'activité a été projetée dans la partie Sud du centre et sur la rive droite de la route régionale n° 510.

La zone touristique a été projetée dans l'extension Nord du centre dans sa partie la moins dense, ayant une vue panoramique sur l'ensemble du site qui est d'une qualité remarquable.

F/ ACTIVITE COMMERCIALE

Le centre commercial (C.C 1) a été conçu de telle sorte qu'il soit un équipement de proximité afin de desservir l'habitat situé sur la R.R n° 510 et la zone touristique.

Le souk est situé au centre de l'agglomération, à proximité de l'habitat à R+2 étages.

Tableau n°21: Activité commerciale

Désignation	Superficie (m ²)	
	Existant	A créer
Centre commercial	-	1.314,00
Souk	15.994,00	-
Total	15.994,00	1.314,00

G/ ZONE DE BOISEMENT

Située dans la partie Nord-Ouest, la zone de boisement sera un espace tampon entre la limite du périmètre d'aménagement et l'arrière pays de ce centre.

Tableau n°22: Zone d'espace vert et de boisement

Désignation	Superficie (m ²)	
	Existant	A créer
Zone espace vert	423,00	37.815,00
Zone de boisement	114.246,00	424.144,00
Total	114.669,00	461.959,00

H-ZONE NON AEDIFICANDI

L'existence des « Oueds » et des « Chaâbas » qui traversent le centre, ainsi que les terrains à très forte pente nous pousse à définir ces zones comme étant strictement interdite à la construction afin d'éviter tout problème d'éboulement, l'outil préconisé est la création de plusieurs zones non aedificandi au niveau de leurs tracés.

Tableau n° 23 : zone non aedificandi

Désignation	Superficie (m ²)	
	Existant	A créer
Zone non aedificandi	748.946,00	-
Total	748.946,00	-

I/ ESPACES VERTS ET PLACES

Actuellement le centre à un caractère semi-rural, de ce fait, il n'y a pas une planification au préalable, qui prend en considération les aménagements des places et des espaces verts .De ce fait, et conformément aux normes qui doivent être exigées pour l'établissement d'un projet à caractère urbain, il a été pris en considération les aménagements des places et espaces verts tel qu'il ressort du tableau suivant :

Tableau n°24 : Espaces Verts et places

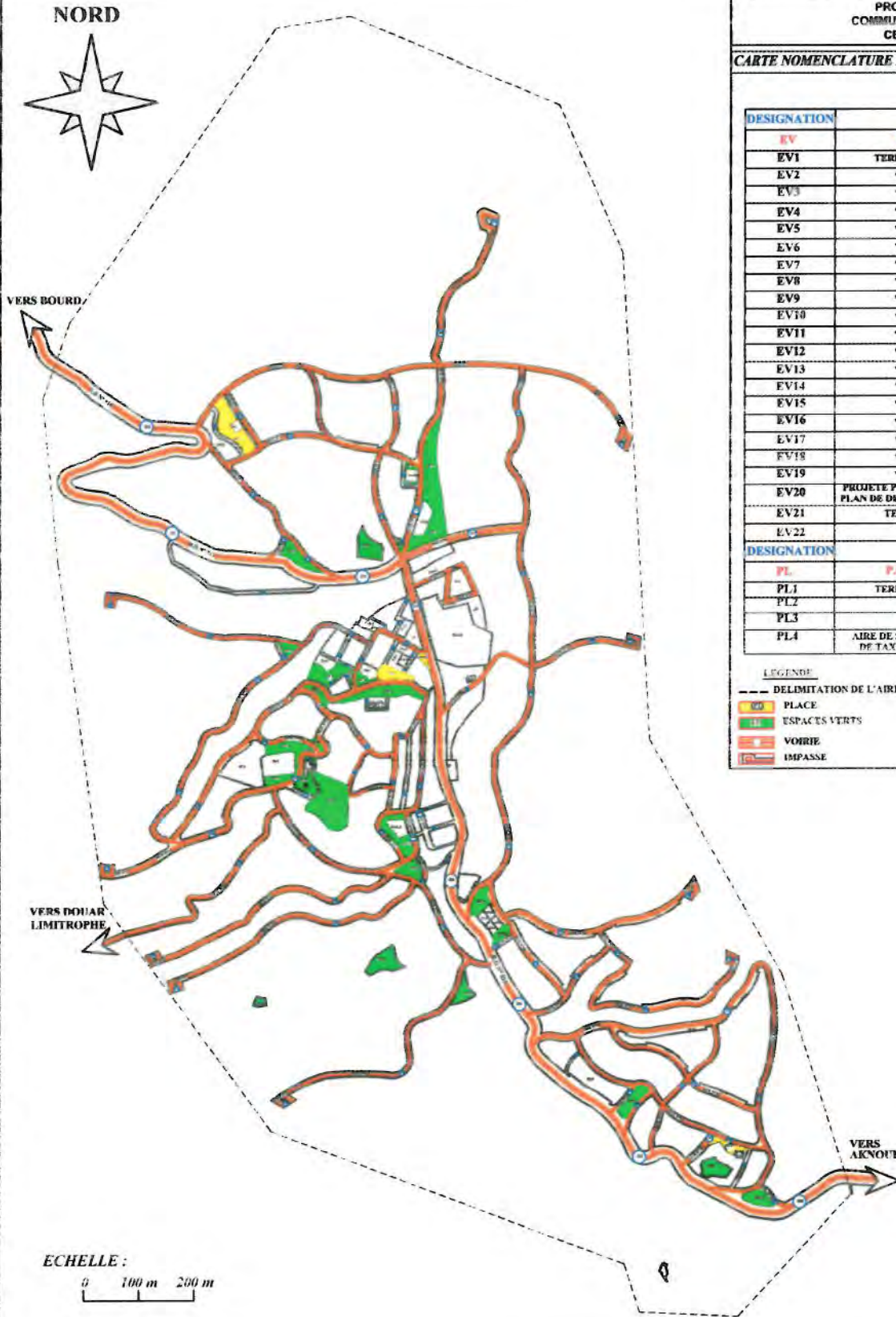
Désignation	P.O.S	SURFACES PROJETEES SUR P.A en (m ²)			
ESPACES VERTS					
EV1	Terrain nu	8394,29	EV12	Terrain nu	1683,43
EV2	--	422,90	EV13	--	1717,22
EV3	--	1881,19	EV14	--	1740,30
EV4	--	2991,69	EV15	--	1608,03
EV5	--	720,67	EV16	--	152,98
EV6	--	2725,43	EV17	--	618,16
EV7	--	177,27	EV18	--	300,20
EV8	--	3266,80	EV19	--	679,53
EV9	--	110,55	EV20	Projeté par l'ancien PDAR	694,61
EV10	--	1731,14	EV21	--	1680,07
EV11	--	2148,86	EV22	--	838,85
PLACES					
PL1	Terrain nu	4037,94	PL3	Terrain nu	1233,53
PL2	--	1703,70	PL4	Aire de stationnement de taxis existante	325,30

PLAN DE SITUATION

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME
 ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE
 AGENCE URBAINE DE TAZA

PROVINCE DE TAZA
 COMMUNE RURALE D'AJDIR
 CENTRE D'AJDIR

CARTE NOMENCLATURE DES ESPACES VERTS ET DES PLACES



ESPACES VERTS		
DESIGNATION	P.O.S	SURFACES PRIORITAIRES SUR P.A (m ²)
EV1	TERRAIN NU	8394.29
EV2	"	422.90
EV3	"	1881.19
EV4	"	2991.69
EV5	"	720.67
EV6	"	2725.43
EV7	"	177.27
EV8	"	3266.80
EV9	"	110.55
EV10	"	1731.14
EV11	"	2148.86
EV12	"	1683.43
EV13	"	1717.22
EV14	"	1740.30
EV15	"	1608.03
EV16	"	152.98
EV17	"	618.16
EV18	"	300.20
EV19	"	679.53
EV20	PROJETE PAR L'ANCIEN PLAN DE DEVELOPPEMENT	694.61
EV21	TERRAIN NU	1680.07
EV22	"	838.85
PLACES		
DESIGNATION	P.O.S	SURFACES PRIORITAIRES SUR P.A (m ²)
PL1	TERRAIN NU	4037.94
PL2	"	1703.79
PL3	"	1233.53
PL4	AIRE DE STATIONNEMENT DE TAXIS EXISTANTE	325.30

- LEGENDE
- DELIMITATION DE L'AIRE D'ETUDE
 - PLACE
 - ESPACES VERTS
 - VOIRIE
 - IMPASSE

ECHELLE :
 0 100 m 200 m

**TABLEAU N°25 : SYNTHESE DES SUPERFICIES A URBANISER
DU PLAN D'AMENAGEMENT DU CENTRE D'AJDIR**

Le tableau suivant donne les précisions sur les superficies urbanisées du plan d'aménagement du centre d'Ajdir.

1° HABITAT

Désignation	Superficie (m ²)	
	Existant	A créer
Zone d'habitat continu à trois niveaux R+2	73.908,00	48.176,00
Zone d'habitat dense agricole	163.349,00	-
Zone d'habitat vivrière	561.945,00	634.097,00
Zone d'habitat à restructurer	69.515,00	-
Total	868.717,00	682.273,00

2° ACTIVITES ECONOMIQUES

Désignation	Superficie (m ²)	
	Existant	A créer
Zone d'activité de 3 ^{ème} catégorie	-	23.611,00
Zone touristique	-	21.633,00
Complexe touristique	2.150,00	-
Total	2.150,00	45.244,00

3° EQUIPEMENTS

Désignation	Superficie (m ²)		
	Existant	A créer	
EQUIPEMENTS SCOLAIRES			
Ecole Chouhada	EP 1	1.114,00	-
Ecole primaire	EP 2	1.672,00	-
Collège Ajdir	EC 1	3.894,00	-
Lycée	EL 1	-	6.922,00
Centre de formation	C.F 1	404,00	572,00
Total 1		7.084,00	7.494,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS			
Terrain de sport	SP 1	-	2.403,00
Terrain de sport	SP 2	-	3.431,00
Total 2		-	5.834,00
EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS			
Fourrière	A1	2.083,00	-
Caïdat Ajdir	A2	1.406,00	-
Centre des travaux	A3	995,00	-
Siège communal	A4	784,00	-
Ittisalat Al Maghrib	A5	877,00	-
Poste	A6	494,00	-
Logement du caïd	A7	1.499,00	-
Gendarmerie Royale	G.R 1	-	2.048,00
Total 3		8.138,00	2.048,00
EQUIPEMENTS DE SANTE			
Centre de santé	S1	1.095,00	-
Total 4		1.095,00	-
EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET DE CULTES			
Dar Taliba	S.C 1	819,00	-
Dar Talib	S.C 2	1.121,00	-
Total 5		1.940,00	-
Mosquée Ajdir	M1	221,00	-
Mosquée 2	M2	394,00	-
Mosquée 3	M3	214,00	-

Mosquée 4	M4	-	650,00
Cimetière Chouhada	C.M 1	2.710,00	-
Cimetière Sidi Moussa	C.M 2	3.009,00	-
Cimetière	C.M 3	487,00	-
Cimetière	C.M 4	2.166,00	-
Total 6		9.201,00	650,00
Centre commercial	C.C 1	-	1.314,00
Souk Ajdir		15.994,00	-
Station de pompage	ST.P 1	23,00	-
Station de pompage	ST.P 2	41,00	-
Total 7		16.058,00	1.314,00
TOTAL EQUIPEMENTS		43.516,00	17.340,00

4° RESEAU VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Désignation	Superficie (m ²)	
	Existant	A créer
Voiries	102.298,00	222.298,00
Place publique	126,00	5.056,00
Parking	-	2.191,00
Réservoir d'eau R.E	122,00	-
Zone non aedificandi	748.946,00	-
Total	851.492,00	229.545,00

5° ESPACE VERT ET BOISEMENT

Désignation	Superficie (m ²)	
	Existant	A créer
Zone de boisement	114.246,00	424.144,00
Zone espace vert	423,00	37.815,00
Total	114.669,00	461.959,00

6° TABLEAU DE SYNTHESE

Désignation	Superficie (m ²)		
	Existant	A créer	Total
TOTAL HABITATS	868.717,00	682.273,00	1.550.990,00
TOTAL ACTIVITES ECONOMIQUES	2.150,00	45.244,00	47.394,00
TOTAL EQUIPEMENTS	43.516,00	17.340,00	60.856,00
TOTAL RESEAU VOIRIES ET ESPACES PUBLIQUES	851.492,00	229.545,00	1.081.037,00
TOTAL ESPACES VERT & BOISEMENT	114.669,00	461.959,00	576.628,00
TOTAL GENERAL	1.880.544,00	1.436.361,00	3.316.905,00

CHAPITRE III : MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMENAGEMENT

L'introduction d'un chapitre sur la mise en œuvre des documents d'urbanisme au niveau de la note de présentation est une nouveauté en matière d'élaboration des documents de planification urbaine au niveau de certaines Agences Urbaines dont notamment celle de Taza. Elle a pour objectifs de :

- Evaluer le coût de l'urbanisation ;
- Orienter les décideurs locaux quant aux décisions à prendre en matière de programmation et de réalisation ;
- Préparer la base à la mise en place de différents types de partenariat possibles.

I- LES ACTEURS SOCIAUX DE DEVELOPPEMENT

V-1/ RECOMMANDATIONS :

Compte tenu des conclusions et des projections dont il vient d'être question et afin de permettre à ce document d'avoir quelques chances de réalisation, il nous semble nécessaire de formuler les recommandations que voici :

- ◆ La création d'une cellule mixte ayant pour mission de veiller à la mise en place des conditions favorables à l'attrait et à la domiciliation des investissements ;
- ◆ La réorganisation et le perfectionnement des organes chargés de la gestion de la vie locale ;
- ◆ La recherche des moyens susceptibles de promouvoir les ressources locales ;
- ◆ L'instauration de conventions de partenariat avec les communes avoisinantes ;
- ◆ L'encouragement des coopératives de métiers à travers la mobilisation des chambres de commerce, d'industrie, d'artisanat, de services et d'agriculture.
- ◆ L'encouragement de l'action de la société civile locale et des O.N.G
- ◆ La réalisation d'études de préféabilité des projets porteurs, afin d'encourager les investissements et les créations d'emplois

V-2/ LES ACTEURS

A/ LES ACTEURS LOCAUX

Les principaux acteurs intervenant dans le domaine de l'urbanisation de ce centre sont l'Etat, les collectivités locales (en l'occurrence la commune rurale d'Ajdir et la province) et le secteur privé.

B/ L'ADMINISTRATION PROVINCIALE

Autorité de tutelle, la province est à la tête de l'hierarchie de l'ensemble de la structuration politico-administrative et socio-économique du territoire objet de l'étude. La nature de cette position lui confie le rôle de guide et de coordinateur des actions des entités engagées dans la stratégie de développement du centre. Le PA du centre d'Ajdir peut constituer une source de projets concrets pour le programme de mise à niveau urbaine du centre mené par les services de la Province.

C/ LE CONSEIL REGIONAL

Vu sa structure, les moyens qui sont à sa disposition et la mission dont il est chargé, le Conseil Régional est certainement parmi les principaux acteurs de développement. Sa participation au financement et à la réalisation des études et de projets est de grande importance. Il contribue ainsi à l'instauration d'un équilibre entre les différentes zones de la région et à redynamiser le développement durable dans la commune d'Ajdir

D/ LES STRUCTURES COMMUNALES

La commune opère principalement dans son territoire communal, elle réalise les projets d'utilité publique, tels que les équipements socio-éducatifs afin de satisfaire les besoins de la collectivité en la matière. De plus, la commune assure la viabilité ainsi que la maintenance de la structure viaire de l'agglomération. En outre, la commune est en mesure d'initier des opérations de restructuration ou de recasement pour les populations nécessiteuses.

La commune rurale d'Ajdir est un élément essentiel de développement économique et social. Elle est appelée à assurer la mise en place des orientations et des recommandations du plan d'aménagement du centre d'Ajdir et à inciter et encourager les investissements créateurs d'emplois et de la richesse.

E/ LES SERVICES EXTERIEURS

Afin d'assurer la réussite de la mise en œuvre de la programmation du Plan d'Aménagement du centre d'Ajdir, ceci suppose l'implication effective des services extérieurs au niveau de l'aire de l'étude en matière d'acquisition des terrains et la réalisation des services qui leur incombent.

F/ LES STRUCTURES CORPORATISTES ET DE REPRESENTATIONS

Les chambres de commerces, d'industrie, d'artisanat, de services et d'agriculture et les représentations à caractère professionnel jouent un rôle important dans la sensibilisation, la mobilisation et l'animation de leurs membres dans le sens souhaité pour la mise en œuvre des orientations du plan d'aménagement.

G / LES ACTEURS EXTRA-LOCAUX

Bien que la marge des acteurs locaux ne cesse de s'étendre à la faveur de la consolidation de la décentralisation, il n'en reste pas moins vrai que la réalisation de certains projets de nature spécifique est tributaire de la volonté et des moyens d'acteurs opérant tant au niveau régional qu'à l'échelle nationale.

H / LE PRIVE

Le secteur privé, quant à lui, intervient à plusieurs niveaux concernant sa participation à la mise en œuvre du plan d'aménagement. En effet, les investissements privés touchent tous les domaines rentables dans un territoire selon les spécificités de celui-ci : la promotion immobilière (contribution à la réalisation d'opérations de construction, de lotissements ou de groupes d'habitation), la réalisation des équipements et de la voirie, la création des projets de natures différentes (touristique, commerciale, industrielle, artisanale, etc.), ...

Dans le cas d'Ajdir, personne ne peut nier le rôle que jouent les marocains résidents à l'étranger (RME) dans le développement local à travers l'investissement et la création de la richesse et de l'emploi. Ceux-ci sont considérés comme un potentiel majeur à impliquer davantage dans le développement local via des actions coordonnées par les pouvoirs publics de sensibilisation, d'accompagnement et d'encadrement.

La recherche, par les pouvoirs publics, de conventions de partenariat avec le secteur privé est une voie sur laquelle il faut œuvrer avec plus d'acharnement.

I / D'AUTRES ORGANISMES

1-Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des préfectures et provinces du Nord du Royaume du Maroc (APDN) :

L'A.P.D.N est un établissement public créé par la loi 6-95 en juin 1996 et placé "sous la tutelle" du Premier Ministre. C'est un outil gouvernemental mis en place pour assurer le développement et la mise à niveau du nord du Maroc et pour jouer le rôle de coordonnateur interministériel et d'animateur inter institutionnel en faveur de son périmètre d'intervention.

De par la nature des missions qui lui sont attribuées, à savoir :

- Etudier et proposer aux autorités compétentes des programmes économiques et sociaux intégrés basés sur une stratégie globale tendant à la promotion économique et sociale des préfectures et provinces concernées ;
- Etudier et proposer aux personnes morales, de droit public, nationales ou étrangères, ainsi qu'aux sociétés et autres personnes de droit privé les projets spécifiques de nature à promouvoir et développer l'économie et les secteurs sociaux dans les provinces et préfectures concernées ;
- Rechercher les moyens de financement nécessaires à la mise en œuvre des programmes et projets visés ci-dessus et contribuer à ce financement ;
- Suivre, pour le compte de l'Etat, la mise en œuvre des programmes économiques et sociaux intégrés et des actions relatives à la réalisation des politiques sectorielles de promotion et de développement économique et social de la zone concernée ;
- Œuvrer à la promotion de l'emploi ;
- Réaliser, seule ou en partenariat, l'aménagement et l'équipement de zones dans le territoire délimité de son intervention.

Cette institution est un garant de développement à associer dans la mise en œuvre du présent PA du centre d'Ajdir, à travers des partenariats de financement et de réalisation des projets programmés par ledit PA.

2-Agence de Développement Social (ADS) :

L'Agence de Développement Social (ADS) est un établissement public, dont la tutelle est assurée par le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, **dédié à la réduction de la pauvreté et à la promotion du développement social au Maroc**, en complémentarité avec les autres instruments étatiques qui contribuent à réduire le déficit social.

Son intervention se fait à travers la consolidation du capital humain et social grâce à des actions de formation et de renforcement des acteurs du développement local ; la promotion et le développement des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations ciblées, **aussi bien en milieu rural qu'urbain**.

Depuis le lancement par sa Majesté Mohammed VI de l'INDH, l'Agence a procédé à l'adaptation de son organisation centrale et régionale pour servir et accompagner cette stratégie. Une mission qui passe par une stratégie spécifique visant à :

- Identifier les opérations à exécuter, passer des conventions avec les diverses catégories de partenaires et évaluer l'impact des différents projets.
- Faire appel à des partenaires tels les associations et les coopératives, les collectivités locales, les établissements publics et l'administration ainsi que le secteur privé. Ces partenaires réalisent, avec l'agence, des programmes ou projets de développement au profit des populations cibles de l'Agence de Développement Social.
- Recourir à des partenaires spécialisés pour l'exécution des actions de formation et d'appui technique : ONG expertes en la matière, bureaux d'études, universités et établissements de formation ...

L'Agence de Développement Social peut apporter, dans le cadre de la mise en œuvre du PA d'Ajdir, une contribution appréciable aux projets de développement via une approche de participation et de partenariat avec les acteurs de développement publics ou privés. L'ADS s'attache à soutenir les projets susceptibles d'améliorer les conditions de vie de populations démunies, et à financer des projets générateurs de revenus et créateurs d'emplois.

Pour financer les projets, l'ADS a mis en place des cellules d'évaluation des demandes de financement pour lequel, elle exige l'établissement de dossiers de projets. Elle porte également assistance aux acteurs de développement pour la constitution de ces dossiers.

3-AL OMRANE

D'autres organismes, notamment les Organismes Sous Tutelle, particulièrement AL OMRANE au niveau de l'habitat agissent de façon active dans le domaine de l'habitat. Par ailleurs, l'action du Ministère de l'intérieur au niveau de la mise à niveau du centre est souhaitable ; à cela s'ajoute le programme de l'INDH supervisé par les services de la province de Taza.

II- PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE

Quand à la programmation des projets, notre démarche reste la suivante :

1. PROJETS URGENTS DE 1^{ER} RANG A REALISER ENTRE 2011 – 2015

- **HABITAT**
 - Projet de restructuration (1^{ère} tranche)
- **EQUIPEMENT**
 - Lycée
 - Etude de faisabilité et achat du terrain du terrain de sport
- **SECTEUR : ZONE ECONOMIQUE**
 - Projet de la zone d'activité de 3^{ème} catégorie
 - Etude de faisabilité et achat du terrain de la zone touristique
 - Montage financier du centre commercial

2. PROJETS DE DEUXIEME RANG A REALISER ENTRE 2016 – 2021

- **HABITAT**
 - Projet de restructuration (2^{ème} tranche)
- **EQUIPEMENT**
 - Réalisation du projet du terrain de sport
- **SECTEUR : ZONE ECONOMIQUE**
 - Viabilisation de la zone touristique

III- COUT D'URBANISATION
1. PROJETS URGENTS DE 1^{ER} RANG A REALISER ENTRE 2011 – 2015

SECTEUR : HABITAT

Identification du projet	Contenance	Ventilation du coût du projet														Total Général (1000 Dhs)			
		Charge foncière			Etudes urbanistiques et techniques		Viabilisation			Aménagements				Constructions					
		Nature	Superficie (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	%	Total (Dh)	Surface utile (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	%	Superficie à aménager (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	COS		Superficie à construire (m ²)	PU Dh/m ²	Total (Dh)
Projet de restructuration (1 ^{ère} tranche)	Habitat rural		38.164,00	0	0	5	28.622,50	11.449,00	50,00	572.450,00	-	-	-	-	-	-	-	601,0725	
Sous total 1	-		-	-	-	-	28.622,50	-	-	572.450,00	-	-	-	-	-	-	-	601,0725	

SECTEUR : EQUIPEMENT

Identification du projet	Contenance	Ventilation du coût du projet														Total Général (1000 Dhs)			
		Charge foncière			Etudes urbanistiques et techniques		Viabilisation			Aménagements				Constructions					
		Nature	Superficie (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	%	Total (Dh)	Superficie (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	%	Superficie à aménager (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	COS		Superficie à construire (m ²)	PU Dh/m ²	Total (Dh)
Lycée	-	Privé	6.922,00	100,00	692.200,00	10	700.000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Forfait	7.000.000,00	8.392,20
Etude de faisabilité et achat du terrain de sport	-	Privé	2.403,00	100,00	240.300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	240,30	
Sous total 1	-	-	-	-	932.500,00	-	700.000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.000.000,00	8.632,50

SECTEUR : ZONE ECONOMIQUE

Identification du projet	Contenance	Ventilation du coût du projet														Total Général (1000 Dhs)			
		Charge foncière			Etudes urbanistiques et techniques		Viabilisation			Aménagements			Constructions						
		Nature	Superficie (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	%	Total (Dh)	Surface utile (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	%	Superficie à aménager (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	COS		Superficie à construire (m ²)	PU Dh/m ²	Total (Dh)
Projet de la zone d'activité de 3 ^{ème} catégorie	R+2	Privé	23.611,00	100,00	2.361.100,00	10	424.980,00	7.083,00	600,00	4.249.800,00	-	-	-	-	-	-	-	-	7.035,88
Etude de faisabilité et achat du terrain de la zone touristique	-	Privé	21.633,00	100,00	2.163.300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.163,30
Montage financier du centre commercial	29 boutiques	Privé	1.314,00	100,00	131.400,00	5	72.000,00	-	-	-	-	-	-	-	720,00	2.000,00	1.440.000,00	-	1.643,40
Sous total 1	-	-	-	-	4.655.800,00	-	496.980,00	-	-	4.249.800,00	-	-	-	-	-	-	-	-	10.842,58

2. PROJETS DE DEUXIEME RANG A REALISER ENTRE 2016 – 2021

SECTEUR : HABITAT

Identification du projet	Ventilation du coût du projet													Total Général (1000 Dhs)			
	Charge foncière			Etudes urbanistiques et techniques		Viabilisation			Aménagements			Constructions					
	Nature	Superficie (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	%	Total (Dh)	Superficie (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	Superficie à aménager (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	COS		Superficie à construire (m ²)	PU Dh/m ²	Total (Dh)
Projet de restructuration (2 ^{ème} tranche)	Habitat rural	31315,00	0	0	5	23.486,25	9.394,50	50,00	469.725,00	-	-	-	-	-	-	-	493.21125
Sous total 1	-	-	-	-	-	23.486,25	-	-	469.725,00	-	-	-	-	-	-	-	493.21125

SECTEUR : EQUIPEMENT

Identification du projet	Ventilation du coût du projet													Total Général (1000 Dhs)			
	Charge foncière			Etudes urbanistiques et techniques		Viabilisation			Aménagements			Constructions					
	Nature	Superficie (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	%	Total (Dh)	Superficie (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	Superficie à aménager (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	COS		Superficie à construire (m ²)	PU Dh/m ²	Total (Dh)
Réalisation du projet du terrain de sport	Privé	2.403,00	Fait	Fait	5	50.000,00	-	-	-	-	2.403,00	Forfait	1.000.000,00	-	-	-	1.050,00
Sous total 1	-	-	-	-	-	50.000,00	-	-	-	-	-	-	1.000.000,00	-	-	-	1.050,00

SECTEUR : ZONE ECONOMIQUE

Identification du projet	Contenance	Ventilation du coût du projet												Total Général (1000 Dhs)					
		Charge foncière			Etudes urbanistiques et techniques		Viabilisation			Aménagements					Constructions				
		Nature	Superficie (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	%	Total (Dh)	Surface utile (m ²)	P.U. Dh/m ²	Total (Dh)	%	Superficie à aménager (m ²)	P.U. Dh/m ²		Total (Dh)	COS	Superficie à construire (m ²)	PU Dh/m ²	Total (Dh)
Viabilisation de la zone touristique	-	Privé	21.633,00	Fait	Fait	-	36.000,00	6.490,00	600,00	3.894.000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	3.930,00
Sous total 1	-	-	-	-	-	-	36.000,00	-	-	3.894.000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	3.930,00

3. TABLEAU RECAPITULATIF

- PROJETS DE 1^{ER} RANG A REALISER ENTRE 2011 – 2015

DESIGNATIONS	TOTAL (en Dhs)
SECTEURS	
• HABITAT	601.072,50
• EQUIPEMENT	8.632.500,00
• ZONE ECONOMIQUE	10.842.580,00
TOTAL 1	20.076.152,50

- PROJETS DE DEUXIEME RANG A REALISER ENTRE 2016 – 2021

DESIGNATIONS	TOTAL (en Dhs)
SECTEURS	
• HABITAT	493.211,25
• EQUIPEMENT	1.050.000,00
• ZONE ECONOMIQUE	3.930.000,00
TOTAL 2	5.473.211,25

- TOTAL GENERAL

DESIGNATIONS	TOTAL (en Dhs)
TOTAL 1	20.076.152,50
TOTAL 2	5.473.211,25
TOTAL GENERAL (1+2)	25.549.363,75